A66/29*
SOIXANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ
Point 21.1 de l'ordre du jour provisoire
15 avril 2013

Rapport financier et états financiers vérifiés

pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

Organisation mondiale de la Santé

* Les informations relatives aux contributions volontaires par fonds et par donateur pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012 figurent dans l'Annexe (document A66/29 Add.1)

Table des matières

	Pages
Rapport du Directeur général	2
Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012	15
Lettre d'envoi	16
Opinion du Commissaire aux Comptes	17
État I. État de la situation financière	19
État II. État de la performance financière	20
État III. État des variations de l'actif net/situation nette	21
État IV. Tableau des flux de trésorerie	22
État V. Exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels	23
Notes concernant les états financiers	24
1. Base de préparation et de présentation des états financiers	24
2. Principales méthodes comptables	26
3. Note sur la mise en œuvre des normes IPSAS et les ajustements des soldes d'ouverture	35
4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière	38
5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière	59
6. Informations à l'appui de l'état des variations de l'actif net/situation nette	62
7. Comparaison des montants budgétaires et des montants réels	64
8. Informations sectorielles	66
9. Dépenses administratives, versements à titre gracieux, montants passés par profits et pertes	68
10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction	68
11. Événements postérieurs à la date de reporting	69
12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels	69
Tableau I – État de la performance financière par fonds	70
Tableau II – Charges au fonds général	71
Tableau III – Utilisation du budget programme 2012-2013 – Contributions fixées	72
Tableau IV – Utilisation du budget programme 2012-2013 – Contributions volontaires	73
Tableau V – Charges par bureau – Fonds général seulement	74

Rapport du Directeur général

INTRODUCTION

1. Conformément à l'article 34 de la Constitution et l'article XIII du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé, j'ai l'honneur de présenter le rapport financier pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012. Les états financiers, les méthodes comptables et les notes concernant les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière de l'OMS. Les composantes statutaires du rapport financier ont été vérifiées par le Commissaire aux Comptes de l'Organisation, la Commission de Vérification des Comptes de la République des Philippines, dont l'opinion figure ci-après.

2. J'ai le plaisir d'annoncer qu'en 2012 les états financiers de l'Organisation ont été établis pour la première fois selon la méthode de comptabilité prévue par les normes IPSAS. Une étape importante a ainsi été franchie. Ce changement améliore la transparence et la qualité des informations financières. J'ai ajouté dans ce rapport une section qui présente les principales modifications apportées du fait de l'application des normes IPSAS et les avantages que cela suppose pour l'OMS.

3. L'application des normes IPSAS a été facilitée par la mise en œuvre du Système mondial de gestion, qui a amélioré considérablement l'exactitude et l'actualité des données présentées dans ce rapport. En outre, les responsables de toute l'Organisation ont accès à une série cohérente de données qui permet de suivre l'exécution du budget programme.

4. L'année 2012 a correspondu à une période de consolidation financière pour l'OMS. Les produits se sont élevés au total à US $2,294 milliards, pour 2,080 milliards de charges. Il en résulte un excédent de US $214 millions. Dans l'ensemble, l'Organisation est en bonne voie d'atteindre les objectifs fixés dans son budget programme en termes de produits et de charges. Les sections qui suivent examinent le niveau et l'évolution des produits et des charges. Malgré l'amélioration globale de la situation financière, certains centres budgétaires restent insuffisamment financés en raison d'écarts entre les charges prévues et les ressources effectivement perçues. C'est l'une des questions centrales abordées dans le cadre des réformes actuelles du financement de l'OMS.

5. Les états financiers couvrent le budget effectif total toutes sources de fonds confondues (les contributions fixées et les contributions volontaires) d'un montant de US $3,959 milliards, tel que noté par la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2011 dans la résolution WHA64.3. Bien que l'OMS ait opté pour l'établissement d'un rapport financier annuel, comme prévu à l'article XIII du Règlement financier révisé, l'exercice financier reste biennal (article II du Règlement financier). Pour procéder à des comparaisons entre les montants réels et le budget, il faut donc comparer le budget biennal aux charges annuelles. Le document A66/5, intitulé « Rapport intérimaire sur l'appréciation de l'exécution du budget programme 2012-2013 », contient une analyse plus approfondie de l'utilisation des fonds et des résultats obtenus.

6. En plus du fonds général, qui correspond au budget programme, il y a deux autres groupes de fonds dont une synthèse est présentée dans les états financiers : « États Membres – Autres » et le fonds fiduciaire. « États Membres – Autres » comprend le fonds commun (qui reflète l'évolution des actifs et des passifs), le fonds d'entreprise (qui correspond principalement aux achats effectués pour le compte des États Membres et au fonds de roulement des ventes) et les fonds d'affectation spéciale (par exemple le fonds immobilier et le fonds pour la sécurité, qui servent à financer des charges à plus long terme). Le fonds fiduciaire permet à l'Organisation de gérer des produits et des charges pour le compte d'autres entités consolidées dans les états financiers de l'Organisation. Les produits et les charges pour chacun de ces trois principaux groupes de fonds figurent dans le Tableau 1 du présent rapport. Les chiffres présentés dans cette introduction sont basés sur des éléments du budget programme et sur d'autres éléments qui n'en font pas partie. En outre, l'Organisation assure des services pour six autres entités : Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID), le Centre international de Recherche sur le Cancer

(CIRC), le Centre international de Calcul (CIC), le Programme africain de lutte contre l'onchocercose (APOC) et l'Assurance-maladie du personnel. Des états financiers distincts sont établis pour chaque entité et sont soumis à une vérification extérieure.

7. Les actifs, les passifs et l'actif net/la situation nette de l'Organisation sont également indiqués et le rapport contient des informations sur les flux de trésorerie, les liquidités et la gestion des placements, ce qui permet au lecteur d'avoir une idée précise de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2012. Enfin, j'ai signalé certains risques financiers auxquels l'Organisation est confrontée ainsi que les mesures prises pour les gérer.

NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC

8. La mise en œuvre totale des IPSAS par l'OMS en 2012 améliore la qualité des informations financières rapportées. Les informations financières sont un élément essentiel de la gouvernance et de la gestion rationnelle, dont l'amélioration est importante dans le cadre de la réforme de l'OMS. La mise en œuvre des normes IPSAS exige une plus grande transparence, laquelle permet de mieux apprécier la performance et la santé financières de l'Organisation. Des informations financières de meilleure qualité facilitent la gouvernance, la gestion des actifs et des passifs, et la prise de décisions. Pour respecter les normes IPSAS, il faut également disposer d'un système de contrôle interne renforcé afin de pouvoir satisfaire aux exigences nouvelles en matière d'information financière.

9. Je souhaiterais signaler quelques changements importants découlant de la mise en œuvre totale des normes IPSAS dans les états financiers de 2012.

10. L'évaluation actuarielle complète du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités figure pour la première fois dans nos comptes. Cette évaluation porte sur une estimation du coût futur de l'assurance-maladie pour le personnel en activité et le personnel retraité. Au 31 décembre 2012, le passif était estimé au total à US $1,329 milliard, dont US $506 millions sont financés et US $823 millions ne le sont pas. Le solde non financé figure comme dette à long terme envers le personnel. Le financement de la part non financée de cette dette est prévu moyennant une augmentation des contributions mais, selon les projections actuarielles, l'Organisation ne parviendra à un financement total qu'en 2042. En outre, l'évaluation actuarielle complète des autres avantages du personnel, tels que les congés annuels non pris, les indemnités dues en cas de décès ou de handicap et les sommes dues en fin de contrat, par exemple l'allocation de rapatriement et le paiement des frais de voyage, figure dans les comptes comme dette pour un montant total de US $160 millions.

11. Les stocks sont maintenant comptabilisés comme actifs dans les états financiers de l'Organisation. Les stocks sont constitués de médicaments, de vaccins, de fournitures humanitaires et de publications comptabilisés comme actifs jusqu'à leur vente, leur distribution ou la fin de leur vie utile. Au 31 décembre 2012, l'Organisation avait procédé à un inventaire de tous les stocks disponibles, pour une valeur de US $67 millions à quelque 80 endroits. Grâce à ces inventaires, l'Organisation est mieux à même de faire le bilan des stocks qu'elle possède et de déterminer où ils se trouvent, ce qui lui permet d'améliorer la gestion logistique.

12. Conformément aux normes IPSAS, les immobilisations corporelles, y compris les constructions, les terrains, les véhicules, les agencements et installations et le matériel, sont comptabilisées comme actifs et sont amorties sur toute la durée de leur vie utile. Cependant, compte tenu du temps nécessaire pour obtenir les évaluations et pour établir la durée de vie utile résiduelle, la valeur totale de ces actifs et leur amortissement cumulé ne seront rapportés qu'après une période de transition de cinq ans au maximum, comme le permettent les normes IPSAS. Afin que l'Organisation puisse se conformer à cette exigence, un registre complet de tous les biens détenus est actuellement établi pour tous les bureaux de l'OMS. Compte non tenu de la Région des Amériques/l'OPS, l'Organisation occupe actuellement 313 locaux dans le monde. Elle est propriétaire de 29 de ces locaux mais les autres sont loués ou ont été prêtés par un État Membre.

13. Les normes IPSAS imposent l'application de la comptabilité d'exercice afin que l'ensemble des produits et des charges figurent dans les états financiers de la période à laquelle ils se rapportent. Les produits correspondant aux contributions volontaires sont enregistrés au moment de la signature de l'accord, pas à réception des fonds (cette procédure est appliquée depuis 2008). Les charges sont comptabilisées au moment de la réception des biens ou de la prestation des services, pas au moment où l'engagement est pris ou où le paiement est effectué. Au 31 décembre 2012, une somme de US $18 millions correspondant aux biens reçus mais pas encore payés avait été conservée.

14. Une autre modification importante concerne la méthode d'estimation de la provision pour créances douteuses. Autrefois, pour les contributions fixées, une provision égale à la totalité des sommes non payées à la fin de l'année était constituée. Cela revenait à comptabiliser les contributions fixées sur la base de l'encaissement (c'est-à-dire que seuls les produits correspondant aux montants effectivement perçus étaient comptabilisés). Compte tenu de l'expérience passée et des exigences imposées par les normes IPSAS, cette provision a été révisée et elle correspond désormais seulement aux montants dont le recouvrement est incertain. Il a été décidé, en accord avec le Commissaire aux Comptes, que la provision correspondrait aux montants dus depuis plus de deux ans ou dont le paiement a été rééchelonné. Cet ajustement en début d'exercice a entraîné une augmentation ponctuelle de US $63 millions du solde du fonds « États Membres – Budget ordinaire ».

15. La mise en œuvre des normes IPSAS n'a actuellement aucune incidence sur l'établissement du budget programme, qui est encore présenté sur la base de l'encaissement. Comme les états financiers sont établis sur la base de la comptabilité d'exercice, la comparaison entre les chiffres utilisés pour établir le budget programme et les résultats réels exige de plus amples explications. En outre, il est à noter que le budget programme reste biennal alors que les charges sont rapportées chaque année.

SITUATION FINANCIÈRE : LES POINTS MARQUANTS

Résumé

16. En 2012, les produits, toutes sources confondues, se sont élevés au total à US $2,294 milliards et les charges à US $2,080 milliards. Il en résulte un excédent de US $214 millions. Le Tableau 1 ci-dessous compare les points marquants de la situation financière en 2012 par rapport à 2011. Conformément à ce qui est prévu par les normes IPSAS pour la première année de leur adoption, les chiffres comparatifs pour 2011 ne sont ni réindiqués ni présentés dans les états financiers mais sont présentés dans cette introduction pour montrer l'évolution globale de la situation.

Tableau 1. Situation financière : les points marquants – Ensemble des fonds en 2012 et en 2011 (en millions de US $)

Budget programme	**Total 2012**	**Total 2011**
Contributions fixées	475	472
Contributions volontaires	1 539	1 424
Contributions de biens et services	56	342
Total des contributions au budget programme	**2 070**	**2 238**
Produits hors budget programme	112	100
Achats remboursables	62	41
Augmentation de la provision pour créances douteuses	(3)	(33)
Contributions de biens et services	10	7
Recettes financières	43	53
Total des produits (toutes sources confondues)	**2 294**	**2 406**
Total des charges	2 080	2 515
Excédent/(déficit) net	**214**	**(109)**

17. Comme indiqué au Tableau 1, les contributions inscrites dans le budget programme pour 2012 s'élevaient au total à US $2,070 milliards (contre US $2,238 milliards en 2011), dont US $475 millions de contributions fixées des États Membres et US $1,539 milliard de contributions volontaires. Les contributions de biens et services sont rapportées séparément (US $56 millions dans le cadre du budget programme et US $10 millions en dehors du budget programme pour 2012). Les produits hors budget programme comptabilisés dans le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise et le fonds fiduciaire proviennent principalement de contributions volontaires à des partenariats qui ne figurent pas dans le budget programme, comme le Service pharmaceutique mondial du Partenariat Halte à la tuberculose et le Partenariat Faire reculer le paludisme.

18. Alors que les charges s'établissaient à US $2,515 milliards en 2011, comme indiqué ci-dessus, elles n'étaient que de US $2,080 milliards en 2012. Cependant, si l'on exclut les charges en nature (biens et services), la somme pour 2011 s'élève à US $2,166 milliards. En général, les charges sont plus élevées au cours de la deuxième année de l'exercice qu'au cours de la première, lorsque le financement est assuré et que l'exécution a été planifiée. Le niveau plus faible des charges s'explique également par les mesures d'économie instaurées en 2011 en raison de la situation financière incertaine dans laquelle se trouve l'Organisation ces deux dernières années.

19. L'État V – État de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels – fournit des informations par objectif stratégique. Le rapport intérimaire sur l'appréciation de l'exécution du budget programme et sur les résultats obtenus (document A66/5) contient une analyse plus approfondie de l'utilisation des fonds au cours de l'exercice 2012-2013. Le Tableau 2 indique les sources de financement du budget programme 2012-2013 par rapport à l'utilisation des fonds en 2012.

Tableau 2. Comparaison entre le budget programme 2012-2013 et l'utilisation réelle des fonds en 2012 (en millions de US $)

	Budget programme 2012-2013	Utilisation réelle des fonds en 2012	Pourcentage (la cible est de 50 % pour un an)
Source de financement :			
Contributions fixées	944	475	50
Financement extrêmement souple – contributions volontaires de base	400	116	29
Financement moyennement souple – contributions volontaires de base	400	14	4
Financement à objet désigné – contributions volontaires à objet désigné	2 215	1 409	64
Total des contributions volontaires	3 015	1 539	51
Financement total du budget programme	3 959	2 014	51
Contributions de biens et services		56	
Total des produits		**2 070**	
Utilisation du financement			
Charges inscrites dans le budget programme 2012-2013 – en espèces	3 959	1 694	43
Charges inscrites dans le budget programme 2012-2013 – en nature (biens et services)		44	
Total		1 738	
Plans de travail d'exercices antérieurs – dépenses en 2012-2013		125	
Péréquation des impôts et autres utilisations hors budget programme		22	
Total des charges		**1 885**	
Excédent net – budget programme		**185**	

20. Il est à noter que si le total des produits et des charges était conforme aux attentes, le niveau de financement souple était plus faible que prévu et le niveau du financement à objet désigné plus élevé que prévu. Les charges inscrites dans le budget programme pour 2012 s'élèvent à US 1,885 milliard et l'excédent net pour le fonds général est de US $185 millions.

ACTIFS NETS/SITUATION NETTE

21. L'état III (État des variations de l'actif net/situation nette) indique les soldes de l'ensemble des fonds au 31 décembre 2012 ainsi que les mouvements en 2012, et indique à nouveau les soldes d'ouverture au 1er janvier 2012. Le total des actifs nets/la situation nette (solde à reporter) au 31 décembre 2012 s'élevait à US $1,159 milliard. La ventilation est indiquée au Tableau 3.

Tableau 3. Synthèse des actifs nets/de la situation nette en 2012 (en millions de US $)

	31 décembre 2012	Excédent/ (déficit) en 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Fonds général			
Total – États Membres – budget ordinaire	84	18	66
Total – Fonds volontaires	1 642	161	1 481
Total – Fonds général	**1 726**	**179**	**1 547**
Total – États Membres – autres	(715)	28	(743)
Total – Fonds fiduciaire	148	30	118
Total des actifs nets/situation nette	**1 159**	**237**	**922**

22. Les actifs nets/la situation nette d'ouverture retraités correspondant à « États Membres – Budget ordinaire » ont atteint US $66 millions en raison de la modification de la provision pour créances douteuses (voir ci-dessus le paragraphe 14). L'autre augmentation intervenue au cours de l'année 2012 est due au fait que l'exécution du budget programme a été légèrement plus faible pendant la première année de l'exercice.

23. Les actifs nets/la situation nette correspondant aux fonds volontaires sont passés de US $1,481 milliard à US $1,642 milliard fin 2012. Ceci correspond à des accords de contributions enregistrés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une dépense. Sur ce solde, un montant d'environ US $110 millions est grevé et servira à régler des engagements pris en 2012, dont la dépense correspondante sera comptabilisée en 2013. Il est prévu que le reste de ce solde serve à financer des activités en 2013 et au-delà. Cette augmentation est principalement due à l'enregistrement au cours de la première année de l'exercice d'engagements dont la mise en œuvre aura lieu la deuxième année.

24. Le solde négatif, d'un montant de US $715 millions, de l'actif net/situation nette correspondant au groupe de fonds classés sous « États Membres – Autres » s'explique principalement par les passifs futurs non financés du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités (voir le paragraphe 10 ci-dessus).

PRODUITS

25. En 2012, les produits se sont élevés au total à US $2,294 milliards (contre US $2,406 milliards en 2011) – voir le Tableau 1 ci-dessus. Les contributions volontaires pour 2012 et 2011 sont résumées dans le Tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4. Produits provenant des contributions volontaires en 2012 et en 2011 (en millions de US $)

	2012	2011	Pourcentage
Contributions volontaires de base	130	125	104
Contributions volontaires à objet désigné	1 409	1 299	108
Contributions volontaires – Fonds fiduciaire	97	80	121
Total des contributions volontaires	**1 636**	**1 504**	**109**

26. Sur l'ensemble des contributions volontaires pour 2012, d'un montant total de US $1,636 milliard, une somme de US $1,539 milliard était inscrite au budget programme. Le reste était destiné au fonds fiduciaire. Globalement, le montant de l'ensemble des contributions volontaires était légèrement plus élevé en 2012 qu'en 2011.

27. La Figure 1 ci-dessous montre la proportion de chaque source de contributions volontaires en 2012. Les États Membres ont versé 51 % des contributions non fixées (volontaires) et en restent donc la principale source. Les produits provenaient à 23 % d'organisations des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales, à 20 % de fondations, et à 5 % d'organisations non gouvernementales et d'autres institutions. Le reste des contributions volontaires versées à l'Organisation provenaient, pour 1 %, du secteur privé. Ces pourcentages sont similaires à ceux de l'exercice précédent, avec une légère baisse de la part des États Membres et une légère hausse de la part des fondations et de celle des organisations des Nations Unies.

Figure 1. Sources de contributions volontaires en 2012

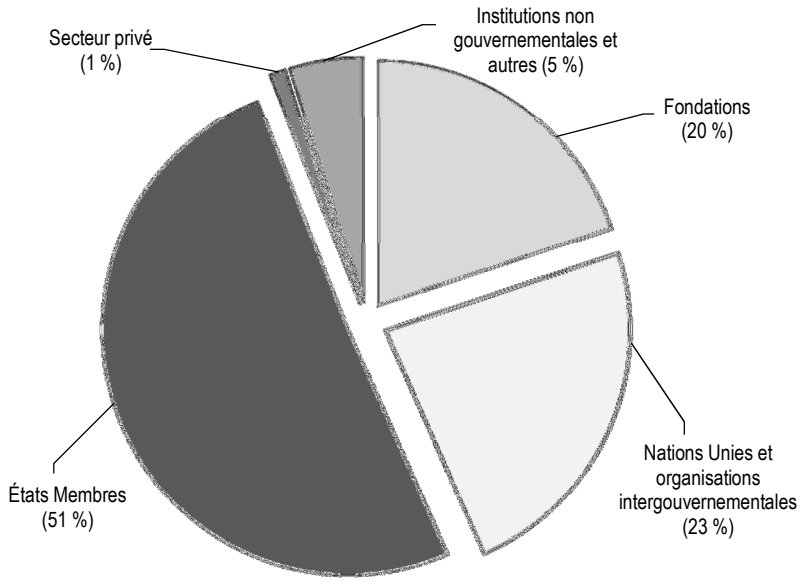

28. Un grand nombre de contributions volontaires sont à objet désigné, souvent destinées à des projets précis, et sont assorties de différentes obligations pour l'établissement de rapports dans le cadre des résultats planifiés dans le budget programme. Le document A66/29 Add.1 présente en détail toutes les contributions volontaires enregistrées en 2012.

29. Les contributions des États Membres (contributions volontaires et contributions fixées) s'élèvent au total à US $1,304 milliard (soit 62 % des contributions volontaires et des contributions fixées). Les 10 premiers États Membres contributeurs sont présentés ci-dessous. Ils ont versé US $1,005 milliard, soit 77 % du total des contributions des États Membres et 48 % de l'ensemble des contributions volontaires et des contributions fixées.

Figure 2. Les 10 premiers États Membres contributeurs en 2012, contributions fixées et volontaires confondues (en millions de US $)

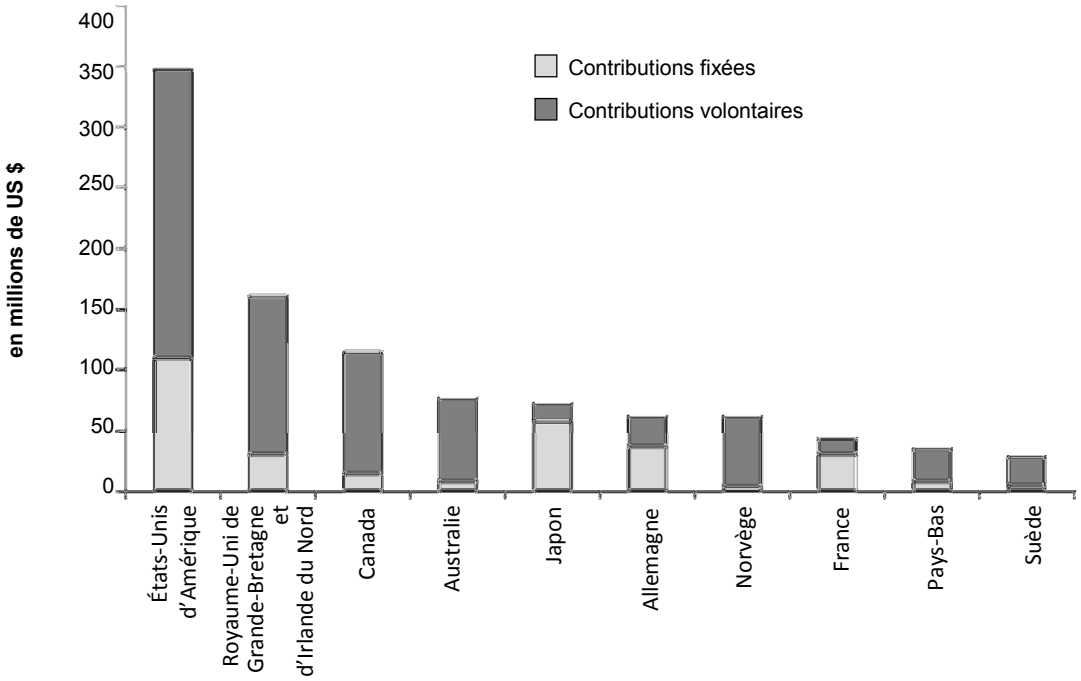

CHARGES

30. En 2012, les charges se sont élevées au total à US $2,080 milliards. Les dépenses engagées pour exécuter le budget programme se sont élevées à US $1,885 milliard (contre US $2,346 milliards en 2011). Compte non tenu des charges en nature (biens et services) au fonds général, pour un montant de US $44 millions en 2012 (contre US $342 millions en 2011), les charges nettes se sont élevées à US $1,841 milliard en 2012 (contre US $2,004 milliards en 2011). L'analyse des charges ci-après ne porte que sur le budget programme et ne tient pas compte des charges en nature (biens et services). Les Tableaux I à IV du rapport présentent en détail les charges par poste, par bureau et par objectif stratégique.

31. La Figure 3 ci-dessous indique la répartition des charges par bureau. Par rapport à 2011, la part du Siège a baissé, passant de 36 % à 34 %, et la part des Régions a augmenté proportionnellement, passant de 64 % à 66 %. Les charges ont baissé par rapport à 2011 dans tous les bureaux sauf au Bureau régional de la Méditerranée orientale, où l'acquisition de davantage de fournitures médicales et de services contractuels a entraîné une augmentation nette de 5 %. Dans l'ensemble des bureaux, les charges autres que celles relatives au personnel sont souvent inférieures au cours de la première année de l'exercice car les projets couvrant la totalité de l'exercice doivent encore être planifiés. Le niveau plus faible des charges s'explique également par les mesures d'économie instaurées en 2011 en raison de la situation financière incertaine dans laquelle se trouve l'Organisation depuis deux ans.

Figure 3. Charges inscrites dans le budget programme par bureau (contributions de biens et services non comprises) en 2011 et 2012 (en millions de US $)

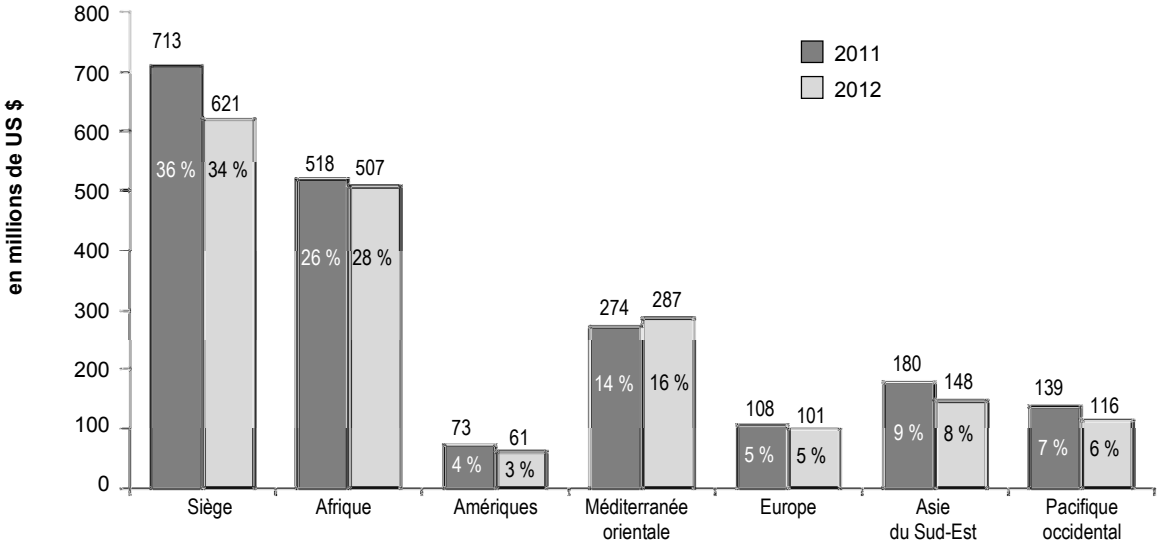

Note : À des fins de comparaison, les chiffres de 2011 sont retraités pour montrer que les charges relatives aux accords de services spéciaux et aux bourses d'études sont passées de la catégorie des frais de personnel à celle des services contractuels.

32. La Figure 4 ci-dessous présente une synthèse des informations par poste de dépense, en comparant les charges inscrites dans le budget programme en 2012 à celles pour 2011.

Figure 4. Charges inscrites dans le budget programme par catégorie (contributions de biens et services non comprises) en 2011 et 2012 (en millions de US $)

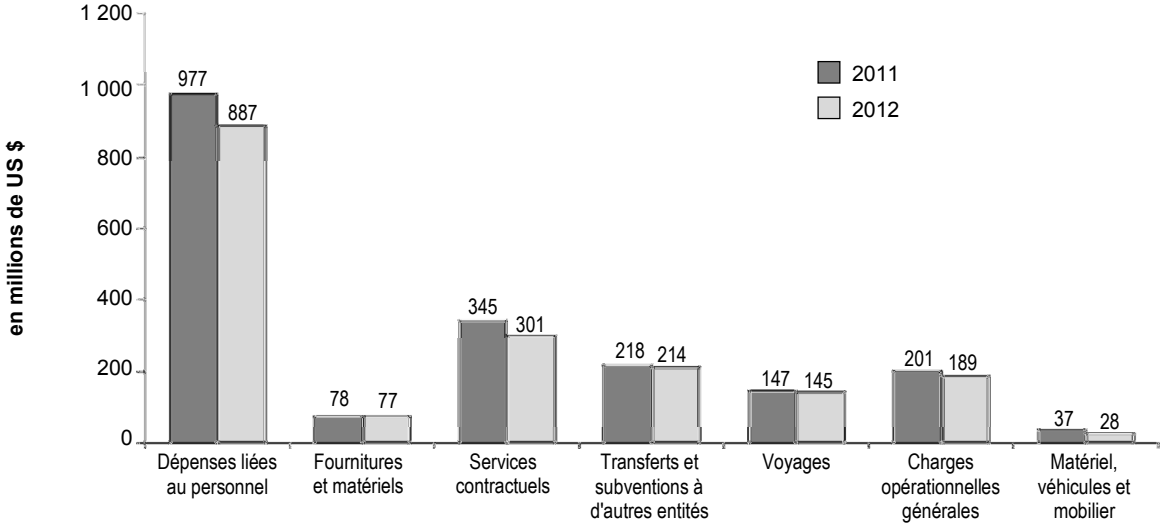

33. Les traitements constituent le premier poste de dépense. Ils représentaient en 2012 48 % des dépenses engagées dans le cadre du budget programme. Ces dépenses correspondent au coût total de l'emploi du personnel (traitement de base, ajustement de poste et tous les autres types de prestation (par exemple pensions et assurances) payés par l'Organisation). Le coût des accords de services spéciaux figure parmi les services contractuels.

34. En raison des réductions d'effectifs (937) qui ont eu lieu en 2011 et début 2012, les coûts salariaux ont baissé de 9 % par rapport à 2011. C'est au Siège et dans la Région africaine que la baisse est la plus forte.

35. Les services contractuels sont le deuxième poste de dépense (16 %). Ils correspondent au coût des contrats passés avec des experts et des prestataires de services qui aident l'Organisation à atteindre ses objectifs tels qu'ils sont planifiés. Il s'agit principalement d'accords pour l'exécution de travaux ou de contrats de consultants et d'accords de services spéciaux passés avec des personnes chargées de mener à bien des activités pour le compte de l'Organisation. Les activités de recherche médicale font également partie des services contractuels. Le coût des services contractuels a globalement baissé de 13 %. Il a baissé dans tous les bureaux à l'exception du Bureau régional de l'Asie du Sud-Est, où il a augmenté en raison du passage des prestataires de services spéciaux de la catégorie des traitements à celle des services contractuels (ce changement de catégorie explique aussi la baisse des coûts salariaux dans ce Bureau régional).

36. En 2012, les dépenses engagées au titre des contrats de services spéciaux se sont élevées à US $40 millions, les montants les plus importants allant à la Région africaine, la Région de la Méditerranée orientale et la Région de l'Asie du Sud-Est. Ces contrats représentaient environ 3200 employés supplémentaires pour les programmes de l'OMS dans ces Régions, dont beaucoup ont travaillé dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite.

37. Les transferts et les subventions à d'autres entités représentent 12 % des charges totales, les montants les plus importants allant à la Région africaine et à la Région de la Méditerranée orientale. Ces sommes correspondent à des contrats signés avec des entités nationales (principalement des ministères de la santé) pour mener à bien des activités conformes au budget programme. L'utilisation des fonds a été enregistrée au moment du versement au partenaire contractuel.

38. Les voyages représentaient 8 % des charges de l'OMS, soit une somme de US $145 millions en 2012 (contre US $147 millions en 2011) imputée au fonds général. C'est la deuxième année consécutive de baisse des charges relatives aux voyages. Il ressort d'une analyse plus approfondie que les sommes dépensées pour les voyages du personnel ont baissé encore davantage : fin 2012, les frais de voyage du personnel représentaient 43 % du total (contre 48 % en 2011), le reste correspondant aux frais de voyage des participants aux réunions et des conseillers (délégués des États Membres et personnel n'appartenant pas au Secrétariat). Les charges relatives aux voyages englobent le coût des billets d'avion, les indemnités journalières de subsistance et les autres coûts liés aux voyages. Les frais de voyage par bureau sont indiqués à la Figure 5.

Figure 5. Frais de voyage inscrits dans le budget programme, par bureau, en 2011 et 2012 (en millions de US $)

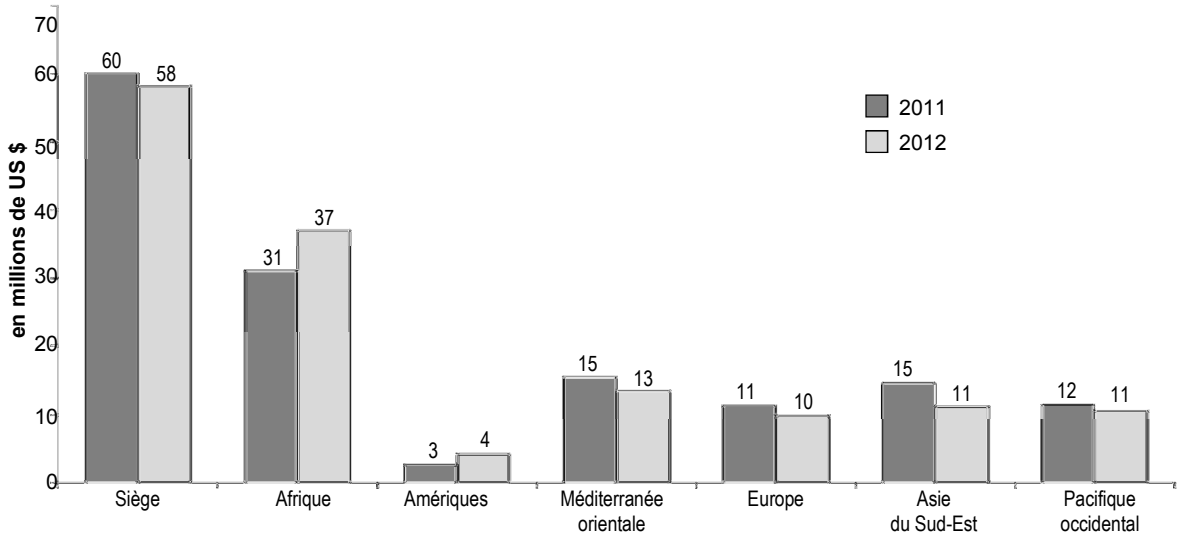

39. L'augmentation des dépenses consacrées aux voyages dans la Région africaine est due à la hausse des frais de voyage du personnel et au changement de catégorie des frais de voyage des bénéficiaires de contrats de services spéciaux.

40. La rubrique « fournitures et matériels médicaux » correspond principalement à des fournitures médicales achetées et distribuées par l'Organisation pour la mise en œuvre des programmes, et à de la littérature médicale. Elle ne représentait que 4 % des charges pour 2012. La rubrique des charges opérationnelles générales (10 % du total) correspond aux coûts d'exploitation de l'OMS, notamment pour les services essentiels et les autres frais de bureau, principalement au niveau local. Le matériel, les véhicules et le mobilier ne représentent que 2 % environ des charges totales de l'OMS, chiffre beaucoup plus bas en 2012-2013 que lors des exercices antérieurs.

ACTIFS

Gestion des liquidités et des placements

41. À la fin de l'exercice, le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élevait à US $1,184 milliard, US $1,636 milliard supplémentaire étant détenu sous forme de placements. La plupart des sommes sont investies à court terme afin que des liquidités soient disponibles pour répondre aux besoins programmatiques. Certains fonds servant à financer les passifs à plus long terme sont investis dans des titres, conformément aux recommandations du Comité consultatif sur les placements. Le solde de trésorerie et des équivalents de trésorerie duquel pouvaient disposer les programmes de l'OMS pour leurs activités s'élevait à US $1,830 milliard. L'Organisation détient dans ses comptes des liquidités d'un montant de US $990 millions pour d'autres entités – le Programme africain de lutte contre l'onchocercose, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, la Facilité internationale d'achat de médicaments, le Centre international de Calcul et l'Assurance-maladie du personnel.

Créances

42. Le solde des créances correspond aux sommes dues par les États Membres au titre des contributions fixées et à celles dues par les États Membres et d'autres contributeurs au titre de contributions volontaires. Les créances au titre des contributions fixées, paiements rééchelonnés compris, s'élèvent au total à US $104 millions, dont US $39 millions d'arriérés rééchelonnés, ce qui représente un progrès par rapport à l'année précédente. Ce bon taux de recouvrement permet de réduire la provision pour créances douteuses mentionnée au paragraphe 14 ci-dessus. Le document A66/30 fournit de plus amples informations sur le recouvrement des contributions fixées pour 2012.

43. En ce qui concerne les contributions volontaires, le montant total des créances est similaire à celui constaté fin 2011 : US $852 millions, dont US $210 millions dus pour les années à venir. La comptabilisation de ces montants dus à l'Organisation – exigée par les normes IPSAS – permet de mieux connaître les recettes prospectives, ce qui aide l'OMS à planifier ses ressources et à clarifier sa situation financière globale. À réception, ces recettes différées sont considérées comme produits pour l'exercice en cours et peuvent alors servir à financer des charges. Le document A66/29 Add.1 présente en détail toutes les contributions volontaires, y compris les créances.

Autres actifs

44. Les stocks ont été comptabilisés pour la première fois dans le cadre des normes IPSAS (voir le paragraphe 11 ci-dessus).

PASSIFS

Dettes envers le personnel

45. Selon les dernières projections actuarielles, le montant total nécessaire pour régler les dettes actuelles relatives aux avantages du personnel s'établissait à US $72 millions. L'estimation actuarielle des passifs futurs relatifs au personnel s'élève à US $912 millions. Ces passifs correspondent aux dépenses à engager pour régler les montants dus au titre des congés annuels non pris, de l'allocation de rapatriement et des frais de déménagement du personnel quittant l'Organisation, ainsi que les charges actuelles et futures au titre du régime d'assurance-maladie.

46. Cette assurance rembourse, selon des règles strictes et dans certaines limites, les frais médicaux des membres du personnel en activité et retraités et des personnes à leur charge. L'évaluation actuarielle du passif futur pour l'Organisation a été estimée à US $823 millions à la fin de l'année 2012. Cette évaluation est basée sur des estimations des dépenses de santé futures, sur des Projections du nombre de membres du personnel retraités et sur plusieurs hypothèses socio-économiques. L'Assurance-maladie du personnel couvre également les entités suivantes : l'OPS, l'ONUSIDA, UNITAID, l'APOC, le CIRC et le CIC. La part du passif futur de chaque entité figure dans leurs états financiers respectifs. L'Assurance-maladie du personnel dispose de ses propres états financiers, conformes aux normes IPSAS, où sont indiqués ses actifs et qui font désormais l'objet d'une vérification complète, distincte et indépendante. Afin de constituer une provision à long terme pour garantir le financement total de ce passif, une modification du taux de contribution à l'Assurance-maladie a été approuvée en 2011 ; elle a une incidence tant sur l'Organisation que sur les participants et concerne l'ensemble des entités couvertes.

RISQUES FINANCIERS

47. L'Organisation doit gérer plusieurs risques financiers. Ces risques, désormais examinés régulièrement par le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance, sont décrits plus en détail ci-dessous.

Risques liés aux placements

48. L'Organisation est exposée à certains risques financiers, dont le risque de crédit, le risque lié aux taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des placements. L'OMS a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de ses expositions aux risques. Conformément au Règlement financier, les fonds qui ne sont pas nécessaires pour des versements immédiats peuvent être placés. Tous les placements sont effectués dans le cadre des politiques en la matière approuvées par le Directeur général. Certains portefeuilles sont gérés par des administrateurs externes désignés par l'Organisation pour agir selon un mandat défini. Le Comité consultatif sur les placements examine régulièrement les politiques de placement, la performance des placements et les risques pour chaque portefeuille. Ce Comité, composé de spécialistes externes, peut faire des recommandations au Directeur général.

49. Les sommes sont placées auprès d'un large éventail de contreparties financières, dont le risque de crédit est réduit au minimum en appliquant des exigences de qualité de crédit minimales et en augmentant au maximum les limites d'exposition d'investissement des placements, pour chaque contrepartie et par groupe de contreparties connexes. Ces conditions sont énoncées dans des mandats de placements acceptés.

Risque de change

50. L'Organisation perçoit des contributions et effectue des paiements dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis et elle est donc exposée à un risque en raison des fluctuations des taux de change. La conversion en dollars des opérations effectuées dans d'autres monnaies se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de chaque mois. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats à terme sur les devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la suite du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

51. **Couverture des risques de change sur les coûts futurs des traitements.** En 2013, la valeur en dollars des dépenses effectuées dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change grâce à la conclusion de contrats à terme sur les devises en 2012. La Note 4.2 fournit de plus amples informations sur les contrats de couverture.

Risques liés au financement des dépenses de personnel

52. Le présent rapport montre que la situation financière globale de l'Organisation s'est améliorée mais certains centres budgétaires ont encore des difficultés à assurer la stabilité du financement des coûts salariaux. En 2012, 59 % des traitements étaient financés par des fonds volontaires, le plus souvent à objet désigné. Il y a donc peu de marge de manœuvre pour faire passer les fonds d'un centre budgétaire à un autre et ainsi garantir un financement cohérent des traitements dans l'ensemble de l'Organisation. Ce risque est surveillé de près lors de l'examen des plans de travail et de la mise en correspondance de ces sources de fonds.

Risques liés à la non-perception des fonds (« créances douteuses »)

53. Comme indiqué au paragraphe 42 ci-dessus, l'Organisation a d'importantes créances sur des contributeurs et des États Membres, qui correspondent à des engagements à verser des fonds. Ces créances concernent notamment des contributions fixées qui n'ont pas été réglées au 31 décembre 2012. L'Organisation comptabilise les produits au moment de la signature des accords ou de l'approbation des contributions fixées, ce qui lui permet de s'engager à réaliser un projet et d'engager les dépenses correspondantes. L'Organisation perçoit généralement la totalité des montants mais un certain risque existe. Pour atténuer ce risque, des rapports sont établis chaque mois sur tous les projets pour lesquels les dépenses engagées sont supérieures aux sommes perçues et l'état des créances est régulièrement vérifié. Dans quelques cas, des provisions sont constituées afin qu'une dépense ne puisse être engagée que si les fonds ont été perçus. La valeur de ces provisions sur les contributions fixées a été réduite en raison d'une modification comptable à la suite de l'application des normes IPSAS, comme indiqué ci-dessus, ce qui a entraîné une augmentation ponctuelle du solde des fonds d'ouverture de US $63 millions. Au 31 décembre 2012, US $44 millions au titre des contributions fixées et US $11 millions au titre des contributions volontaires avaient été versés au total.

Risques liés aux passifs à long terme

54. Le cycle budgétaire de l'Organisation est biennal. Les trois quarts des produits proviennent de contributions volontaires, situation qui n'est peut-être pas tenable à long terme. Cependant, l'Organisation a pris des engagements financiers à long terme concernant les passifs futurs envers le personnel, étant donné que la majorité des membres du personnel bénéficient d'engagements de longue durée et des avantages qui y sont rattachés. Le principal de ces passifs est le coût futur des prestations d'assurance-maladie versées aux membres du personnel et aux personnes à leur charge, y compris après la retraite pour ceux qui ont encore droit aux prestations. Étant donné que près des deux tiers des membres du personnel sont payés sur des fonds volontaires, il est à craindre que trop peu

d'argent soit épargné sur ces fonds à court terme pour financer les passifs à long terme. Pour atténuer ce risque, l'Organisation commande désormais des évaluations actuarielles annuelles de tous les passifs futurs. À la suite de ces évaluations, les taux de financement ont été récemment ajustés. Ces passifs à long terme et les plans de financement seront communiqués régulièrement au Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance.

CONCLUSION

55. L'année 2012 a été une année de consolidation financière pour l'Organisation : les mesures prises en 2011 pour réduire les charges ont permis d'améliorer la situation financière. Cette baisse des charges était cruciale compte tenu des incertitudes qui planaient (et qui continuent de planer) sur le niveau des contributions volontaires versées à l'OMS. La réforme de l'OMS en cours permettra de s'attaquer aux risques financiers structurels qui persistent, notamment le manque de prévisibilité et le niveau de spécification de l'objet du financement.

Dr Margaret Chan
Directeur général

Genève, le 8 mars 2013

Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

En application de l'article XIII du Règlement financier – Comptabilité et états financiers – les comptes de l'Organisation mondiale de la Santé ont été établis et tenus conformément aux normes comptables internationales du secteur public. Les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012 ainsi que les notes et les tableaux qui les accompagnent ont été examinés et approuvés.

Nicholas R. Jeffreys
Contrôleur financier

Dr Margaret Chan
Directeur général

Lettre d'envoi

Republic of the Philippines
COMMISSION ON AUDIT
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

Maria Gracia M. Pulido Tan
Chairperson
Presidente

LETTRE D'ENVOI

12 avril 2013

Madame/Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé le rapport et l'opinion du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012.

Je remercie l'Assemblée mondiale de la Santé de me faire l'honneur et de me donner le privilège d'être le Commissaire aux Comptes de l'OMS et de ses entités non consolidées.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Maria Gracia M. Pulido Tan
Présidente,
Commission de Vérification des Comptes
République des Philippines
Commissaire aux Comptes

Madame/Monsieur le Président
de la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé
Organisation mondiale de la Santé
Genève
Suisse

Phone: (632) 952-5700 local 1011 / 931-9232 / 931-9220 / 951-0936
Fax: (632) 931-9223 Email: cmgptan@coa.gov.ph Website: www.coa.gov.ph

Opinion du Commissaire aux Comptes

Republic of the Philippines
COMMISSION ON AUDIT
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

À l'Assemblée mondiale de la Santé

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié le rapport financier de l'Organisation mondiale de la Santé, où figurent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net/situation nette, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année qui vient de s'achever, ainsi que les notes concernant les états financiers.

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

Conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), la direction est responsable de la préparation des états financiers, qui doivent présenter une image fidèle de la situation financière. Elle doit notamment concevoir, mettre en place et suivre un contrôle interne permettant d'établir des états financiers exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs – et présentant une image fidèle de la situation financière, choisir et appliquer des principes comptables appropriés et déterminer des estimations comptables appropriées en la circonstance.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Nous devons exprimer, sur la base de notre vérification des comptes, une opinion sur les présents états financiers. Notre vérification des comptes a été effectuée conformément aux Normes d'audit internationales publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance, qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser la vérification pour obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du Commissaire aux Comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à l'évaluation des risques, nous évaluons le contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers et à l'image fidèle que ceux-ci donnent de la situation financière afin de définir des procédures de vérification appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification des comptes comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Nous estimons que les données que nous avons obtenues à l'issue de la vérification sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Opinion

Notre opinion est que les états financiers présentent une image fidèle, à tous égards, de la situation financière de l'Organisation mondiale de la Santé au 31 décembre 2012, ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif/situation nette, des flux de trésorerie et de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels, conformément aux normes IPSAS.

Autres obligations légales et réglementaires

En outre, notre opinion est que les opérations de l'Organisation mondiale de la Santé dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de notre travail de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier de l'OMS.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier, nous avons également soumis un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé.

Maria Gracia M. Pulido Tan
Présidente,
Commission de Vérification des Comptes
République des Philippines
Commissaire aux Comptes

Quezon City, Philippines
27 mars 2013

États financiers

Organisation mondiale de la Santé

État I. État de la situation financière

Au 31 décembre 2012 (en US dollars)

ACTIFS	Notes	31 décembre 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	1 184 358 416	643 516 528
Placements à court terme	4.2	1 369 531 140	2 253 303 807
Créances nettes courantes	4.3	695 054 637	729 229 217
Créances sur le personnel	4.4	12 263 937	16 710 890
Stocks	4.5	67 458 323	64 149 230
Paiements anticipés	4.6	1 299 838	1 567 910
Autres actifs courants	4.7	12 191 472	22 864 545
Total des actifs courants		3 342 157 763	3 731 342 127
Actifs non courants			
Créances nettes non courantes	4.3	210 277 136	224 896 094
Placements à long terme	4.2	266 323 581	34 833 438
Dépôts	4.6	309 148	362 303
Immobilisations corporelles – nettes	4.8	41 180 878	42 297 077
Total des actifs non courants		518 090 743	302 388 912
TOTAL DES ACTIFS		**3 860 248 506**	**4 033 731 039**
PASSIFS			
Passifs courants			
Contributions reçues en avance	4.10	86 329 879	100 728 551
Dettes	4.11	24 983 899	32 287 143
Dettes envers le personnel	4.12	4 366 015	7 143 440
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	4.13	71 735 099	74 187 562
Recettes différées	4.14	317 034 710	457 640 785
Passifs financiers	4.2	21 403 427	331 076 923
Autres passifs courants	4.15	41 442 241	46 080 782
Passif interentités	4.16	989 810 138	933 396 863
Total des passifs courants		1 557 105 408	1 982 542 049
Passifs non courants			
Emprunts à long terme	4.17	21 912 231	22 725 204
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	4.13	911 532 131	880 900 388
Recettes différées – non courantes	4.14	210 277 136	224 896 093
Total des passifs non courants		1 143 721 498	1 128 521 685
TOTAL DES PASSIFS		**2 700 826 906**	**3 111 063 734**
ACTIFS NETS/SITUATION NETTE			
États Membres – budget ordinaire		84 121 732	66 449 981
Fonds volontaires		1 642 008 469	1 481 067 258
États Membres – autres		(715 185 725)	(743 026 383)
Fonds fiduciaire		148 477 124	118 176 449
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE		**1 159 421 600**	**922 667 305**
TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE		**3 860 248 506**	**4 033 731 039**

L'exposé des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État II. État de la performance financière

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en US dollars)

	Notes	31 décembre 2012
PRODUITS	5.1	
Contributions fixées des États Membres		474 609 150
Augmentation de la provision pour créances douteuses		(3 321 404)
Contributions volontaires		1 636 552 815
Contributions de biens et services		66 468 439
Achats remboursables		62 459 972
Autres produits opérationnels		13 981 777
Recettes financières		43 116 045
Total des produits		**2 293 866 794**
CHARGES	5.2	
Dépenses liées au personnel		912 439 371
Fournitures et matériels médicaux		199 567 941
Services contractuels		324 645 528
Transferts et subventions à d'autres entités		215 889 802
Voyages		152 770 486
Charges opérationnelles générales		235 654 979
Équipement, véhicules et mobilier		32 025 524
Dépréciation et amortissement		1 116 199
Charges financières		5 853 575
Total des charges		**2 079 963 405**
EXCÉDENT TOTAL POUR L'ANNÉE		**213 903 389**

Les informations comparatives pour l'année précédente n'ont pas été fournies, comme il est autorisé lors de la première année d'adoption des normes IPSAS.

L'exposé des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État III. État des variations de l'actif net/situation nette

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en US dollars)

	Notes	31 décembre 2012	Excédent/(déficit) en 2012	Autres ajustements	1er janvier 2012 (retraité)
Fonds général					
États Membres – budget ordinaire	6.1				
Fonds des contributions fixées des États Membres		55 218 265	35 550 072		19 668 193
Fonds des recettes non fixées provenant des États Membres		10 321 511	(13 533 880)		23 855 391
Fonds de péréquation des impôts.		(12 418 044)	(4 344 441)		(8 073 603)
Fonds de roulement		31 000 000	–		31 000 000
Total – États Membres – budget ordinaire		**84 121 732**	**17 671 751**	–	**66 449 981**
Fonds volontaires					
Fonds des contributions volontaires de base		245 768 622	(8 905 396)		254 674 018
Fonds des contributions volontaires à objet désigné		987 723 666	216 619 128		771 104 538
Fonds fiduciaire du TDR[1]		13 243 217	3 642 901		9 600 316
Fonds fiduciaire de HRP[2]		27 080 952	10 225 134		16 855 818
Fonds du Partenariat Halte à la tuberculose		59 154 438	(983 767)		60 138 205
Fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration		141 604 324	(59 237 691)		200 842 015
Fonds pour les autres partenariats		–	329 717		(329 717)
Compte spécial de frais généraux	6.2	150 126 831	38 942 850		111 183 981
Fonds pour les interventions en cas d'épidémies ou de crises		17 306 419	(39 691 665)		56 998 084
Total – Fonds volontaires		**1 642 008 469**	**160 941 211**	–	**1 481 067 258**
Total – Fonds général		**1 726 130 201**	**178 612 962**	–	**1 547 517 239**
États Membres – autres					
Fonds commun	3.1	107 679 711	24 109 207	22 850 906	60 719 598
Fonds d'entreprise					
Fonds de roulement des ventes		3 975 937	(569 326)		4 545 263
Fonds pour les concessions		2 325 809	(395 820)		2 721 629
Fonds pour les polices d'assurance		912 829	343 695		569 134
Fonds pour les locations de bureaux/garages		1 371 915	(462 017)		1 833 932
Fonds mondial pour les conférences et la formation – fonds de Tunis		991 469	991 469		–
Total - Fonds d'entreprise		9 577 959	(91 999)	–	9 669 958
Fonds d'affectation spéciale					
Fonds immobilier	6.3	19 095 600	975 020		18 120 580
Fonds pour la sécurité		4 436 270	(214 185)		4 650 455
Fonds pour la technologie de l'information		(124 453)	(241 459)		117 006
Fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire		16 520	(33 426)		49 946
Fonds spécial d'indemnisation		(5 711 535)	424 538		(6 136 073)
Fonds pour les paiements de fin de contrat		(88 003 508)	6 385 316		(94 388 824)
Fonds pour les droits et indemnités statutaires non inclus dans le traitement		28 836 922	(3 712 262)		32 549 184
Fonds pour l'occupation des postes		30 769 533	8 025 375		22 744 158
Fonds pour le recouvrement du coût des services en interne		1 224 441	420 518		803 923
Fonds du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités		(822 983 185)	(31 056 891)		(791 926 294)
Total – Fonds d'affectation spéciale		(832 443 395)	(19 027 456)	–	(813 415 939)
Total – États Membres – autres		**(715 185 725)**	**4 989 752**	**22 850 906**	**(743 026 383)**
Fonds fiduciaire					
Autres fonds fiduciaires		–	(12 249)		12 249
Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac		5 321 738	5 251 334		70 404
Fonds du Service pharmaceutique mondial du Partenariat Halte à la tuberculose		90 734 009	(12 642 454)		103 376 463
Fonds du Partenariat Faire reculer le paludisme		7 333 914	4 023 768		3 310 146
Fonds du Réseau de métrologie sanitaire		5 203 897	(3 600 721)		8 804 618
Fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant		10 523 409	8 321 304		2 202 105
Fonds du Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies		466 717	66 253		400 464
Fonds de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé		26 540 711	26 540 711		–
Fonds de l'Alliance mondiale pour les personnels de santé		2 352 729	2 352 729		–
Total – Fonds fiduciaire		**148 477 124**	**30 300 675**	–	**118 176 449**
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE		**1 159 421 600**	**213 903 389**	**22 850 906**	**922 667 305**

[1] Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales.

[2] Programme spécial PNUD/UNFPA/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine.

Organisation mondiale de la Santé

État IV. Tableau des flux de trésorerie

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en US dollars)

	31 décembre 2012
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FONCTIONNEMENT	
EXCÉDENT TOTAL POUR L'ANNÉE	213 903 389
Dépréciation et amortissement	1 116 199
(Augmentation)/diminution des créances – nettes courantes	34 174 580
(Augmentation)/diminution des créances sur le personnel	4 446 953
(Augmentation)/diminution des stocks	(3 309 093)
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés	268 072
(Augmentation)/diminution des autres actifs courants	10 673 073
(Augmentation)/diminution des créances – nettes non courantes	14 618 958
(Augmentation)/diminution des dépôts	53 155
Augmentation/(diminution) des contributions reçues en avance	(14 398 672)
Augmentation/(diminution) des dettes	(7 303 244)
(Augmentation)/diminution des dettes envers le personnel	(2 777 425)
Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	(2 452 463)
Augmentation/(diminution) des recettes différées	(140 606 075)
(Augmentation)/diminution des autres passifs courants	(4 638 541)
Augmentation/(diminution) des passifs interentités	56 413 275
Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	30 631 743
Augmentation/(diminution) des recettes différées – non courantes	(14 618 957)
Flux de trésorerie nets provenant du fonctionnement	176 194 927
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES PLACEMENTS	
(Augmentation/diminution des placements à court terme	883 772 667
(Augmentation/diminution des placements à long terme	(231 490 143)
Augmentation/(diminution) des passifs financiers	(309 673 496)
Reprise de l'ajustement de la perte au change non réalisée en début d'exercice	22 850 906
Flux de trésorerie nets provenant des placements	365 459 934
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT	
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme	(812 973)
Flux de trésorerie nets provenant du financement	(812 973)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	540 841 888
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année	643 516 528
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	**1 184 358 416**

L'exposé des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État V. État de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en US dollars)

		Budget programme 2012-2013	Utilisation du budget programme en 2012	Solde restant	Pourcentage d'exécution
Objectifs stratégiques					
1	Maladies transmissibles	1 278 130 000	613 991 614	664 138 386	48
2	VIH/sida, tuberculose et paludisme	540 298 000	181 715 241	358 582 759	34
3	Affections chroniques non transmissibles	113 763 000	47 436 719	66 326 281	42
4	Santé de l'enfant et de l'adolescent, santé maternelle, santé sexuelle et génésique et vieillissement	218 306 000	97 649 248	120 656 752	45
5	Situations d'urgence et catastrophes	382 028 000	144 162 770	237 865 230	38
6	Facteurs de risque pour la santé	122 255 000	44 783 635	77 471 365	37
7	Déterminants sociaux et économiques de la santé	42 789 000	16 845 245	25 943 755	39
8	Environnement plus sain	86 825 000	38 854 688	47 970 312	45
9	Nutrition, sécurité sanitaire des aliments et sécurité alimentaire	54 898 000	27 154 565	27 743 435	49
10	Systèmes et services de santé	348 093 000	134 847 454	213 245 546	39
11	Technologies et produits médicaux	137 283 000	61 909 929	75 373 071	45
12	Direction de l'OMS, gouvernance et partenariats	257 570 000	124 325 654	133 244 346	48
13	Fonctions de facilitation et d'appui	376 741 000	160 003 601	216 737 399	42
Total		**3 958 979 000**	**1 693 680 363**	**2 265 298 637**	43
Différences de base					
Charges en nature (biens et services)			44 681 506		
Charges relatives au fonds de péréquation des impôts			14 533 591		
Autres utilisations hors du budget programme			6 601 885		
Activités du fonds commun			365 102		
Total des différences de base			**66 182 084**		
Différences de calendrier					
Charges d'exercices antérieurs inscrites dans le budget programme			125 153 581		
Total des différences de calendrier			**125 153 581**		
Total des charges au fonds général et au fonds commun			**1 885 016 028**		
Différences relatives aux entités					
Charges au fonds d'entreprise, au fonds d'affectation spéciale et au fonds fiduciaire			194 947 377		
Total des différences relatives aux entités			**194 947 377**		
Total des charges selon l'état de la performance financière (État II)			**2 079 963 405**		

L'exposé des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Notes concernant les états financiers

1. Base de préparation et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé ont été préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les états financiers ont été établis conformément au principe de continuité d'exploitation, sauf en ce qui concerne les placements et les emprunts qui ont été comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Lorsqu'un point précis n'est pas abordé dans les normes IPSAS, les Normes internationales d'information financière appropriées ont été appliquées.

Il s'agit des premiers états financiers établis conformément aux normes IPSAS. L'adoption des normes IPSAS a exigé la modification des méthodes comptables appliquées auparavant par l'Organisation. En particulier, les états financiers sont établis chaque année. L'application de nouvelles méthodes comptables conformes aux normes IPSAS a entraîné des changements dans les actifs et les passifs comptabilisés dans l'état de la situation financière. Par conséquent, le dernier état vérifié de la situation financière, en date du 31 décembre 2011, et les changements qui en découlent figurent dans l'état des variations de l'actif net/situation nette et dans la Note 3.1. Dans les présents états financiers, la version révisée de l'état de la situation financière au 31 décembre 2011 est indiquée par le solde d'ouverture au 1er janvier 2012 (retraité). Dans l'état de la situation financière, l'adoption des normes IPSAS s'est traduite par une baisse des actifs nets/situation nette de US $951 millions.

Les informations comparatives pour l'année précédente n'ont pas été fournies, comme il est autorisé lors de la première année d'adoption des normes IPSAS.

Ces états financiers ont été préparés selon l'hypothèse que l'Organisation est en situation de continuité d'activité et qu'elle poursuivra ses activités et respectera ses obligations réglementaires dans un avenir prévisible (IPSAS 1).

Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

Le dollar des États-Unis est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers de l'Organisation.

Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date des opérations. Les taux de change opérationnels sont fixés une fois par mois et révisés au bout de deux semaines en cas de fluctuations importantes.

Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur le premier jour du mois suivant. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

Les actifs et les passifs qui ne sont pas libellés en dollars des États-Unis et qui se trouvent dans des portefeuilles de placements sont convertis en dollars des États-Unis au taux appliqué par le dépositaire à la fin du mois.

Importance relative[1] et utilisation de jugements et d'estimations

La notion d'importance relative est essentielle pour les états financiers de l'OMS. L'étude par l'Organisation de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité.

Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues.

États financiers

Conformément à la norme IPSAS 1, un jeu complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- état de la situation financière ;
- état de la performance financière ;
- état des variations de l'actif net/situation nette ;
- tableau des flux de trésorerie ;
- état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels ; et
- notes concernant les états financiers, qui contiennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations pertinentes.

Application de dispositions transitoires et adoption précoce de méthodes comptables

Conformément à ce qui est autorisé lors de l'adoption des normes IPSAS pour la première fois, des dispositions transitoires ont été appliquées dans les domaines suivants :

- l'état de la performance financière et le tableau des flux de trésorerie ne comportent pas d'informations comparatives (IPSAS 1) ;
- des dispositions transitoires ont été appliquées pour la première comptabilisation des immobilisations corporelles (IPSAS 17) ; et
- des dispositions transitoires ont été appliquées pour la première comptabilisation des immobilisations incorporelles (IPSAS 31).

Les normes comptables suivantes ont été adoptées avant le 1er janvier 2013, date à laquelle leur application devenait obligatoire :

- IPSAS 28 : Instruments financiers : présentation ;
- IPSAS 29 : Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ; et
- IPSAS 30 : Instruments financiers : informations à fournir.

Ces normes remplacent la norme IPSAS 15 (Instruments financiers : informations à fournir et présentation).

[1] Les omissions ou les inexactitudes sont significatives si elles peuvent influer chacune ou dans leur ensemble sur les décisions prises ou les évaluations effectuées sur la base des états financiers.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, détenus à leur valeur nominale, comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les dépôts de garantie, le papier commercial, les fonds opérant sur les marchés monétaires, ainsi que les effets et billets à court terme. Tous les placements dont l'échéance est de trois mois ou moins à compter de la date de leur acquisition sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ceci englobe la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements.

2.2 Placements et instruments financiers

Un instrument financier est comptabilisé à partir du moment où l'OMS souscrit aux dispositions contractuelles dudit instrument et jusqu'à expiration des droits de recevoir de la trésorerie correspondant à cet actif ou jusqu'à son transfert et, partant, jusqu'au moment où l'Organisation a transféré l'ensemble des risques et des avantages significatifs liés à la propriété de cet instrument. Les placements peuvent être classés comme : i) des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde ; ii) des placements détenus jusqu'à échéance ; iii) des placements disponibles à la vente ; ou iv) des dépôts bancaires et d'autres créances. Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de l'opération.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde sont des instruments financiers qui satisfont à l'une des deux conditions suivantes : i) ils sont détenus à des fins de transaction ; ou ii) ils sont désignés par l'entité lors de leur première comptabilisation à la juste valeur par le biais du solde.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant éventuellement de l'évolution de la juste valeur sont pris en compte par le biais du solde et figurent dans l'état de la performance financière correspondant à la période où ils se produisent. Tous les instruments dérivés, tels que les swaps, les contrats à terme sur les monnaies ou les options, sont classés comme détenus à des fins de transaction, à l'exception des instruments de couverture désignés et effectifs tels que définis dans la norme IPSAS 29.

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables, dont les dates d'échéance sont fixes et que l'Organisation a l'intention et la possibilité de conserver jusqu'à échéance. Ils sont indiqués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, le produit des intérêts étant comptabilisé dans l'état de la performance financière sur la base du rendement effectif.

Les placements disponibles à la vente sont classés comme pouvant être vendus lorsque l'OMS ne les a désignés ni comme détenus à des fins de transactions ni comme détenus jusqu'à échéance. Les placements disponibles à la vente sont indiqués à la juste valeur (compte tenu des coûts de transaction directement liés à leur acquisition), l'évolution de leur valeur étant comptabilisée dans l'actif net/situation nette. Les charges de dépréciation et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans l'état de la performance financière. Au 31 décembre 2012, l'Organisation ne détenait aucun actif financier disponible à la vente.

Les dépôts bancaires et les autres créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les recettes cumulées liées aux intérêts, aux dividendes et à la trésorerie à recevoir sur les placements sont incluses dans cette rubrique. Les dépôts bancaires et les autres créances sont indiqués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de toute dépréciation. Le produit des intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme dont les intérêts seraient négligeables.

Les autres passifs financiers, qui englobent les charges et les dettes cumulées liées à des placements, sont d'abord comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme dont les intérêts seraient négligeables.

2.3 Créances

Les créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les créances courantes correspondent à des sommes dues depuis 12 mois ou moins à la date de reporting, alors que les créances non courantes sont des sommes dues depuis plus de 12 mois à la date où les états financiers sont présentés.

Les contributions volontaires à recevoir sont comptabilisées sur la base d'un accord liant l'OMS et le contributeur. Les contributions fixées à recevoir sont comptabilisées au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé. Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette estimée et ne sont pas actualisées car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. Les évolutions de la provision pour créances douteuses sont comptabilisées dans l'état de la performance financière.

2.4 Stocks

L'OMS comptabilise comme stocks des médicaments, des vaccins, des fournitures humanitaires et des publications. Les stocks de médicaments, de vaccins et de fournitures humanitaires sont évalués en fonction de leur coût ou de leur valeur nette réalisable – en prenant le montant le plus bas des deux –, sur la base d'une moyenne pondérée. Les stocks de publications sont évalués selon le prix de vente net.

Lorsque les stocks ont été acquis par le biais d'opérations sans contrepartie directe (stocks reçus en don comme contribution en nature), la valeur est déterminée en fonction de la juste valeur des biens objet du don à la date de leur acquisition.

Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est comptabilisée comme charge.

2.5 Paiements anticipés et dépôts

Les paiements anticipés sont des sommes payées à des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services.

Les dépôts sont des montants payés à titre de garantie pour la location de bureaux.

Les dépôts et les paiements anticipés sont enregistrés au coût. Les dépôts sont classés parmi les actifs non courants car, une fois payés, ils sont détenus sur le compte du bailleur pendant toute la durée de la location.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont la valeur est supérieure à US $5000 sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'état de la situation financière. Elles sont d'abord comptabilisées au coût à moins qu'elles n'aient été acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe, auquel cas elles sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'OMS considère que les actifs de ce type ne sont pas générateurs de trésorerie.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur toute la durée de vie utile de l'actif. Les terrains ne sont pas soumis à amortissement. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année afin de veiller à ce que la valeur comptable soit toujours considérée comme recouvrable. La vie utile estimée des catégories d'actifs incluses dans les immobilisations corporelles est calculée comme suit :

Catégorie d'actifs	Vie utile estimée (en années)
Terrains	Sans objet
Constructions – définitives	60
Constructions – provisoires	5
Agencements et installations	5
Véhicules et autres moyens de transport	5
Équipement de bureau	3
Matériel de communication	3
Équipement audiovisuel	3
Matériel informatique	3
Équipement réseau	3
Matériel de sécurité	3
Autres équipements	3

Une **disposition transitoire** a été appliquée lors de la première comptabilisation des immobilisations corporelles qui ont été achetées ou reçues en don avant le 1er janvier 2012. Les terrains et les constructions seront comptabilisés dans chaque lieu du 1er janvier 2012 à la fin de la période de transition. Les autres immobilisations corporelles acquises avant le 1er janvier 2012 ont été comptabilisées en charges à la date de l'achat et n'ont pas été comptabilisées comme actifs en 2012. L'effet de la première comptabilisation des immobilisations corporelles est indiqué sous la forme d'un ajustement du solde d'ouverture (excédent ou déficit cumulé).

2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont la valeur dépasse le seuil préétabli de US $100 000 sont indiquées au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est déterminé sur toute la vie utile estimée des actifs selon la méthode linéaire. La vie utile estimée des catégories d'immobilisations incorporelles est déterminée comme suit :

Catégorie d'actifs	Vie utile estimée (en années)
Logiciels acquis auprès de tiers	1-3
Logiciels développés en interne	1-3
Licences et droits	2-6
Copyrights	3-10

Les immobilisations incorporelles de l'OMS sont censées avoir une valeur résiduelle nulle dans la mesure où elles ne sont ni vendues ni transférées à la fin de leur vie utile. La dépréciation des immobilisations incorporelles est examinée chaque année.

La norme IPSAS 31 a été appliquée de façon prospective, conformément à la disposition transitoire qu'elle prévoit. Les relevés financiers de l'OMS ne seront pas ajustés en fonction d'articles déjà enregistrés comme charges et répondant à la définition d'actif incorporel.

2.8 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur (l'Organisation), pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Chaque contrat de location est examiné pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple. Les écritures et les informations nécessaires sont ajoutées en conséquence.

Lorsque l'OMS est le bailleur, les recettes provenant des locations simples sont comptabilisées comme produits selon la méthode linéaire sur toute la durée du contrat de location. L'ensemble des coûts entraînés par la perception des recettes locatives, y compris l'amortissement, sont comptabilisés comme charges.

2.9 Contributions reçues en avance

Les contributions reçues en avance correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques –, en vertu desquels des contributions sont reçues en avance par rapport aux montants dus.

2.10 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services que l'OMS a reçus mais qu'elle n'a pas payés.

Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services qui ont été reçus mais qui n'ont été ni facturés à l'OMS ni payés.

Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

2.11 Avantages du personnel

L'OMS comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- les avantages du personnel à court terme, dont les sommes correspondantes sont dues dans les 12 mois suivant la fin de la période comptable où les employés concernés ont exercé leurs fonctions ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- les autres avantages du personnel à long terme ;
- les indemnités de fin de contrat.

L'OMS est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux membres du personnel des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime multi-employeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué à l'article 3.b) du Règlement de la Caisse commune des pensions, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés aux employés en poste et aux anciens employés des autres organisations participantes. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts pour les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes,

l'Organisation et la Caisse des pensions ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés à la Caisse des pensions. C'est pourquoi l'OMS a considéré la Caisse des pensions comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les contributions de l'Organisation à la Caisse des pensions au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état de la performance financière.

2.12 Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont constituées par rapport à des passifs et des charges futurs correspondant pour l'OMS à des obligations juridiques ou implicites découlant d'événements passés, qu'elle devra probablement régler.

Les autres engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs figurent dans les notes concernant les états financiers comme passifs éventuels, et leur existence ne sera confirmée qu'en cas de survenue ou de non-survenue d'un ou plusieurs événements futurs incertains dont l'OMS n'a pas totalement la maîtrise.

2.13 Actifs éventuels

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques et/ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant d'avantages économiques et/ou de potentiel de service.

2.14 Recettes différées

Les recettes différées correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques. Des recettes différées sont comptabilisées quand :

- un accord contractuel est confirmé par écrit par l'Organisation et le contributeur ; et
- les fonds sont affectés et dus pour un exercice futur.

Les recettes différées incluent aussi les avances correspondant à des opérations avec contrepartie directe.

Les recettes différées sont présentées comme non courantes si elles sont dues un an ou plus après la date de reporting.

2.15 Produits

Les produits comprennent les flux entrants bruts d'avantages économiques ou de potentiel de service reçus et à recevoir par l'OMS au cours de l'année et représentent une augmentation de l'actif net/situation nette. L'Organisation comptabilise les produits suivant les critères établis dans la norme IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe) et la norme IPSAS 23 (Produits des opérations sans contrepartie directe).

Les principales sources de produits pour l'OMS sont notamment les suivantes :

Produits sans contrepartie directe

- **Contributions fixées des États Membres.** Les produits provenant des contributions des États Membres et des Membres associés sont comptabilisés au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé.

- **Contributions volontaires.** Les produits correspondant à une contribution volontaire sont comptabilisés au moment de la signature d'un accord liant l'OMS et le contributeur. L'Organisation considère que, s'il existe des restrictions à l'utilisation des contributions, elles ne constituent pas des conditions imposées aux actifs transférés telles que définies dans la norme IPSAS 23.
- **Contributions de biens et services.** Les contributions de biens et services reçues par l'OMS sont enregistrées à réception pour un montant égal à leur juste valeur sur le marché, laquelle est déterminée au moment de l'acquisition. Les immobilisations corporelles reçues en don sont comptabilisées comme actifs, une écriture étant passée au compte de produits correspondant. Les autres contributions de biens et services sont comptabilisées comme produits, une écriture étant passée au compte de charges correspondant.

Produits avec contrepartie directe

- **Achats remboursables, concessions et fonds de roulement des ventes.** Les produits provenant des achats effectués pour le compte d'États Membres ou de la vente de biens ou de services sont enregistrés sur la base du fait générateur, à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service iront à l'OMS et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable.

2.16 Charges

Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiel de service au cours de la période sous forme de sorties ou de consommation d'actifs, ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer l'actif net/situation nette. L'OMS comptabilise les charges au moment de la réception des biens ou de la prestation des services (principe de l'exécution) et non au moment du versement de liquidités ou équivalent.

2.17 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des produits et des charges. Le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise et le fonds fiduciaire assurent une ventilation correcte des produits et des charges. Les virements entre fonds qui entraîneraient une double comptabilisation de produits et/ou de charges sont éliminés au moment de la consolidation. Les virements à l'intérieur d'un fonds, concernant par exemple les dépenses d'appui aux programmes à l'intérieur du fonds général, sont également éliminés.

Fonds général

Les comptes regroupés dans ce fonds servent à faciliter l'exécution du budget programme. Le fonds général comprend les comptes suivants :

- **Compte des contributions fixées des États Membres.** Ce fonds réunit les produits et les charges découlant des contributions fixées des États Membres.
- **Fonds des recettes non fixées provenant des États Membres.** Ce fonds (autrefois appelé « Compte pour les recettes diverses ») réunit toutes les sources de produits attribuables aux États Membres à l'exception des contributions fixées pour l'exercice en cours. Ce fonds comprend le produit des intérêts et d'autres recettes diverses.
- **Fonds de péréquation des impôts.** Conformément à la résolution WHA21.10 de l'Assemblée mondiale de la Santé portant création du fonds de péréquation des impôts, les contributions fixées de tous les États Membres sont réduites du montant perçu au titre de l'imposition du personnel. Pour déterminer la réduction des contributions fixées à appliquer dans le cas des États Membres concernés, le fonds de péréquation des impôts est crédité des recettes de

l'imposition du personnel, les montants crédités étant affectés aux États Membres au prorata de leurs contributions pour l'exercice concerné. Dans le cas des États Membres qui imposent leurs ressortissants, ou d'autres personnes imposables, sur les émoluments versés par l'Organisation, les sommes portées au crédit de l'État Membre sont diminuées du montant estimatif des impôts prélevés par lui. Les montants imputés sont utilisés par l'Organisation pour couvrir le remboursement des impôts payés par les fonctionnaires concernés, conformément à la résolution WHA21.10.

- **Fonds de roulement.** Ce fonds a été créé pour que le budget programme puisse être exécuté en attendant la perception des arriérés de contributions fixées. Conformément à l'article VII du Règlement financier, en attendant la rentrée des contributions fixées, l'exécution du budget ordinaire peut être financée par le fonds de roulement puis des emprunts internes sur les réserves de trésorerie de l'OMS, à l'exclusion des fonds fiduciaires. Les sommes ainsi avancées sont remboursées au fur et à mesure du recouvrement des arriérés de contributions fixées, les emprunts internes étant remboursés avant les montants provenant du fonds de roulement.
- **Fonds volontaires (contributions de base, à objet désigné et des partenariats).** Ce fonds rassemble les produits provenant des contributions volontaires et les charges qui y sont imputées et comprend les coûts imputés au compte spécial de frais généraux.

États Membres – autres

« États Membres – Autres » comprend les comptes suivants :

- **Fonds commun.** Ce fonds indique les mouvements des actifs et des passifs de l'Organisation consécutifs à des modifications de certains éléments tels que les stocks, l'amortissement et les gains et pertes au change non réalisés.
- **Fonds d'entreprise.** Ce fonds comporte les comptes qui génèrent des recettes autonomes. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans le budget programme. Le fonds d'entreprise comprend les comptes suivants :
  - Fonds de roulement des ventes[1]
  - Fonds pour les concessions
  - Fonds pour les polices d'assurance
  - Fonds pour les locations de bureaux/garages
  - Fonds pour les achats remboursables
  - Fonds mondial pour les conférences et la formation – fonds de Tunis.
- **Fonds d'affectation spéciale.** Les comptes regroupés dans ce fonds correspondent aux virements du fonds général ou à des crédits ouverts par l'Assemblée de la Santé. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans le budget programme. Le fonds d'affectation spéciale comprend les comptes suivants :
  - Fonds immobilier
  - Fonds pour la sécurité
  - Fonds pour la technologie de l'information
  - Fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire
  - Fonds spécial d'indemnisation
  - Fonds pour les paiements de fin de contrat

[1] Conformément aux résolutions WHA22.8 et WHA55.9 de l'Assemblée de la Santé, ce fonds est alimenté par le produit des ventes de publications et de certificats internationaux de vaccination et par les recettes réalisées sur les films, vidéos, DVD et autres matériels d'information. Il sert à couvrir les dépenses afférentes à la production ou à l'impression.

- Fonds pour les droits et indemnités statutaires non inclus dans le traitement
- Fonds pour l'occupation des postes
- Fonds pour le recouvrement du coût des services en interne
- Fonds du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités.

Fonds fiduciaire

Ce fonds regroupe les actifs détenus par l'OMS en tant que dépositaire ou agent d'exécution pour autrui et dont elle ne peut pas se servir pour financer ses programmes. Il englobe les partenariats administrés par l'Organisation et dont le budget n'est pas approuvé par l'Assemblée de la Santé. Les activités servant à financer les passifs de l'OMS à long terme sont également gérées par l'intermédiaire de ce fonds. Ce fonds ne peut pas servir à financer le fonctionnement et ne contribue pas au budget programme 2012-2013. Le fonds fiduciaire comprend les comptes suivants :

- Autres fonds fiduciaires
- Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac
- Fonds du Service pharmaceutique mondial du Partenariat Halte à la tuberculose
- Fonds du Partenariat Faire reculer le paludisme
- Fonds du Réseau de métrologie sanitaire
- Fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
- Fonds du Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies
- Fonds de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé
- Fonds de l'Alliance mondiale pour les personnels de santé.

2.18 Informations sectorielles

Comme l'exigent les normes IPSAS, l'OMS communique des informations sectorielles sur la base de sa structure régionale. Les produits, les charges, les actifs et les passifs sont rapportés par bureau (Région). L'utilisation des bureaux est conforme aux décisions prises par les États Membres et la direction en matière d'allocation des ressources à l'Organisation. En outre, les informations sectorielles sont données par bureau car c'est ainsi que le budget programme de l'Organisation est présenté. Enfin, chaque Directeur régional est responsable des résultats obtenus et de la gestion des actifs et des passifs.

2.19 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (État IV) est préparé suivant la méthode indirecte.

2.20 Comparaison avec le budget

Le budget et la comptabilité de l'OMS reposent sur des bases différentes. Les budgets de l'Organisation sont établis sur la base de la comptabilité de caisse modifiée et non sur la base de la comptabilité d'exercice prévue dans les normes IPSAS. En outre, les budgets sont établis pour deux ans.

Alors que les états financiers couvrent l'ensemble des activités de l'OMS, les budgets ne sont approuvés que pour le fonds général. Il n'y a pas de budget approuvé pour les autres fonds. Tous les fonds sont administrés conformément au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière.

Comme prévu par la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité. Il se peut qu'il y ait aussi des différences de formats et de modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget.

L'Assemblée de la Santé a approuvé le budget programme 2012-2013 dans sa résolution WHA64.3. L'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) permet de comparer le budget final aux montants réels calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Comme le budget et les états financiers sont établis sur des bases différentes, la Note 7 indique un rapprochement entre les montants réels présentés dans l'État V et ceux présentés dans l'État IV.

2.21 Entités consolidées et non consolidées

Entités non consolidées

L'OMS assure des services administratifs pour plusieurs entités. Chacune de ces entités établit l'ensemble de ses états financiers, qui font l'objet d'une vérification distincte. Les six entités suivantes disposent de leurs propres organes directeurs et ne sont pas contrôlées par l'Assemblée de la Santé :

- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID)
- Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
- Centre international de Calcul (CIC)
- Programme africain de lutte contre l'onchocercose (APOC)[1]
- Assurance-maladie du personnel.

Entités consolidées

L'Organisation administre de nombreux partenariats mondiaux pour la santé ou y participe et possède quelques programmes spéciaux et dispositifs de collaboration, qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'Organisation et figurent, à ce titre, dans le budget programme 2012-2013, dans le segment « programmes spéciaux et dispositifs de collaboration ». Les activités mises en œuvre par l'Organisation sont consolidées dans le fonds général. Après révision début 2012, les activités figurant dans le segment « programmes spéciaux et dispositifs de collaboration » du budget sont les suivantes :

- Commission du Codex Alimentarius
- Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé
- Collaboration avec les partenaires de l'Alliance GAVI
- Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite
- Service de suivi santé et nutrition
- Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
- Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (TDR)
- Programme spécial PNUD/UNFPA/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (HRP)

[1] Y compris les valeurs résiduelles de l'ancien Programme de lutte contre l'onchocercose.

- Initiative pour un vaccin anti-VIH (y compris le Programme africain pour un vaccin contre le sida)
- Partenariats pour la recherche sur les vaccins
- Partenariat pour la lutte contre les maladies tropicales négligées
- Programme OMS/ONU de présélection des médicaments
- Accord OMS/FAO/OIE sur la prise en charge de la grippe aviaire et d'autres maladies émergentes
- Centre OMS pour le développement sanitaire (Kobe)
- Alliance mondiale pour la sécurité des patients
- Partenariat Halte à la tuberculose, y compris le Comité Feu vert et les initiatives mondiales pour les laboratoires.

En outre, les partenariats ci-après ne figurent pas dans le budget programme. Ils sont donc consolidés mais sont hors du budget programme et du fonds général.

- Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac
- Service pharmaceutique mondial du Partenariat Halte à la tuberculose
- Secrétariat du Partenariat Faire reculer le paludisme
- Réseau de métrologie sanitaire
- Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
- Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies
- Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé
- Alliance mondiale pour les personnels de santé.

3. Note sur la mise en œuvre des normes IPSAS et les ajustements des soldes d'ouverture

Les états financiers de 2012 sont les premiers à être conformes aux normes IPSAS. Les états financiers de l'exercice précédent ont été préparés conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et ont été présentés sur la base de la comptabilité de caisse modifiée.

Les soldes d'ouverture correspondent à l'état de la situation financière de 2011 vérifié, qui a été retraité pour tenir compte des ajustements consécutifs à la modification des méthodes comptables et des autres ajustements faits au 1er janvier 2012 à la suite de la mise en œuvre des normes IPSAS.

Mise en œuvre des normes IPSAS et ajustements des soldes d'ouverture (en US dollars)

	Solde de clôture au 31 décembre 2011	Assurance-maladie du personnel en tant qu'entité distincte	Solde d'ouverture au 1er janvier 2012	Changements de classification	Ajustements IPSAS Note 3.1	1er janvier 2012 (retraité)
ACTIFS						
Actifs courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	248 295 135	–	248 295 135	–	395 221 393	643 516 528
Placements à court terme	2 713 833 801	(339 806 469)	2 374 027 332	2 017 728	(122 741 253)	2 253 303 807
Créances nettes courantes	747 812 022	(199 459)	747 612 563	(119 923 819)	101 540 473	729 229 217
Créances sur le personnel	9 805 637	(298 840)	9 506 797	–	7 204 093	16 710 890
Stocks	–	–	–	–	64 149 230	64 149 230
Paiements anticipés	1 567 910	–	1 567 910	–	–	1 567 910
Intérêts à recevoir	2 017 729	–	2 017 729	(2 017 729)	–	–
Autres actifs courants	–	–	–	22 864 545	–	22 864 545
Total des actifs courants	**3 723 332 234**	**(340 304 768)**	**3 383 027 466**	**(97 059 275)**	**445 373 936**	**3 731 342 127**

	Solde de clôture au 31 décembre 2011	Assurance-maladie du personnel en tant qu'entité distincte	Solde d'ouverture au 1er janvier 2012	Changements de classification	Ajustements IPSAS Note 3.1	1er janvier 2012 (retraité)
Actifs non courants						
Créances nettes non courantes	265 332 191	–	265 332 191	–	(40 436 097)	224 896 094
Placements à long terme	–	–	–	–	34 833 438	34 833 438
Dépôts	362 303	–	362 303	–	–	362 303
Immobilisations corporelles – nettes	97 950 420	–	97 950 420	–	(55 653 343)	42 297 077
Total des actifs non courants	**363 644 914**	**–**	**363 644 914**	**–**	**(61 256 002)**	**302 388 912**
TOTAL DES ACTIFS	**4 086 977 148**	**(340 304 768)**	**3 746 672 380**	**(97 059 275)**	**384 117 934**	**4 033 731 039**
PASSIFS						
Passifs courants						
Contributions reçues en avance	100 728 551	–	100 728 551	–	–	100 728 551
Dettes	32 287 143	–	32 287 143	–	–	32 287 143
Dettes envers le personnel	–	5 468	5 468	7 **137** 972	–	7 143 440
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	–	–	–	25 345 **090**	48 842 472	74 187 562
Recettes différées	321 397 775	–	321 397 775	–	136 243 010	457 640 785
Provision pour créances douteuses	119 923 818	–	119 923 818	(119 923 818)	–	–
Passifs financiers	–	–	–	–	331 076 923	331 076 923
Autres passifs courants	36 538 900	187 508 013	224 046 913	(177 966 131)	–	46 080 782
Passif interentités	746 723 081	–	746 723 081	187 586 221	(912 439)	933 396 863
Total des passifs courants	**1 357 599 268**	**187 513 481**	**1 545 112 749**	**(77 820 666)**	**515 249 966**	**1 982 542 049**
Passifs non courants						
Emprunts à long terme	21 007 421	–	21 007 421	–	1 717 783	22 725 204
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	81 875 366	–	81 875 366	(19 238 606)	818 263 628	880 900 388
Recettes différées – non courantes	224 896 093	–	224 896 093	–	–	224 896 093
Assurance-maladie du personnel	527 818 250	(527 818 250)	–	–	–	–
Total des passifs non courants	**855 597 130**	**(527 818 250)**	**327 778 880**	**(19 238 606)**	**819 981 411**	**1 128 521 685**
TOTAL DES PASSIFS	**2 213 196 398**	**(340 304 769)**	**1 872 891 629**	**(97 059 272)**	**1 335 231 377**	**3 111 063 734**
ACTIFS NETS/SITUATION NETTE						
États Membres – budget ordinaire	3 847 123	–	3 847 123	–	62 602 858	66 449 981
Fonds propres des États Membres	76 792 400	–	76 792 400	(76 792 400)	–	–
Fonds volontaires	1 482 565 740	–	1 482 565 740	–	(1 498 482)	1 481 067 258
États Membres – autres	192 399 036	–	192 399 036	76 792 400	(1 012 217 819)	(743 026 383)
Fonds fiduciaire	118 176 449	–	118 176 449	–	–	118 176 449
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	**1 873 780 748**	**–**	**1 873 780 748**	**–**	**(951 113 443)**	**922 667 305**
TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	**4 086 977 146**	**(340 304 769)**	**3 746 672 377**	**(97 059 272)**	**384 117 934**	**4 033 731 039**

3.1 Ajustements de l'actif net/la situation nette

Pour que la préparation et la présentation des soldes d'ouverture au 1er janvier 2012 soient conformes aux normes IPSAS, les soldes figurant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2011 ont dû être ajustés. L'actif net/la situation nette de l'OMS a changé au 1er janvier 2012 en raison de la modification des méthodes comptables à la suite de l'adoption des normes IPSAS et compte tenu du fait que l'assurance-maladie du personnel est considérée comme une entité distincte. Les modifications consécutives à la mise en œuvre des normes IPSAS s'élèvent au total à US $(951) millions, comme indiqué ci-dessous :

	1er janvier 2012
Solde d'ouverture - actifs nets/situation nette	**1 873 780 748**
Comptabilisation des stocks.	64 149 230
Ajustement des terrains et constructions	(29 978 438)
Ajustement des terrains et constructions – amortissement cumulé pour le Siège	(25 674 905)
Ajustement du change, des swaps et de la couverture (gains/pertes au change non réalisés)	(22 850 906)
Comptabilisation du passif correspondant aux avantages du personnel (assurance-maladie des fonctionnaires retraités)	(791 926 294)
Comptabilisation du passif correspondant aux avantages du personnel (paiements de fin de contrat)	(94 388 824)
Ajustement des sommes accumulées pour financer les avantages du personnel	26 413 111
Ajustements des emprunts à long terme	(1 717 783)
Ajustement des autres créances	(1 498 482)
Ajustement de la provision pour créances douteuses	62 602 858
Ajustement des recettes différées sur les achats remboursables	(136 243 010)
Total des ajustements de l'actif net/la situation nette	**(951 113 443)**
Solde d'ouverture – actifs nets/situation nette (retraité)	**922 667 305**

Comptabilisation des stocks. Conformément aux normes IPSAS, les stocks ont été comptabilisés pour la première fois dans l'état de la situation financière au 1er janvier 2012. Les stocks n'étaient pas comptabilisés dans le cadre des normes comptables du système des Nations Unies.

Ajustement des terrains et constructions. L'OMS a adopté la disposition transitoire relative aux immobilisations corporelles. Les terrains et constructions du Siège sont la seule catégorie d'actifs comptabilisée au 1er janvier 2012. Dans le cadre des normes comptables du système des Nations Unies, les terrains et constructions du Siège et des bureaux régionaux figuraient dans les états financiers. Un ajustement de l'amortissement cumulé des terrains et constructions du Siège a été comptabilisé comme ajustement de l'actif net/la situation nette.

Ajustement du change, des swaps et de la couverture (gains/pertes au change non réalisés). Les gains et pertes non réalisés découlant de la couverture des risques de change sont désormais indiqués séparément comme actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde (détenus à des fins de transaction). Dans le cadre des normes comptables du système des Nations Unies, les gains et pertes non réalisés découlant de la couverture des risques de change étaient indiqués dans les notes accompagnant les états financiers et étaient comptabilisés pendant la période comptable correspondante. Comme ce montant est réalisé en 2012, l'opération initiale est reprise pour éviter que le montant ne soit comptabilisé deux fois.

Comptabilisation du passif correspondant aux avantages du personnel. Les passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, déterminés selon des évaluations actuarielles, ont été comptabilisés dans les états financiers sur la base de leur évaluation au 1er janvier 2012. L'évaluation des paiements de fin de contrat a été ajustée de US $94,4 millions. L'évaluation correspondant au régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités de l'Organisation a été ajustée de US $792 millions. Les passifs relatifs aux avantages du personnel ont été classés comme « courants » ou comme « non courants ».

Ajustement des montants accumulés pour financer les avantages du personnel. Les soldes des montants accumulés pour financer les avantages du personnel (concernant, par exemple, l'allocation pour frais d'études des enfants et le congé dans les foyers) ne sont pas comptabilisés dans l'actif net/la situation nette.

Ajustements des emprunts à long terme. En décembre 2003, la Confédération suisse a consenti un prêt sans intérêt pour la construction à Genève d'un bâtiment partagé par l'ONUSIDA et le Secrétariat de l'OMS. Ce prêt de CHF 59,8 millions, dont la part de l'OMS est de CHF 29,9 millions, est remboursable sur 50 ans à partir de l'année de l'achèvement de la construction. Le prêt a été ajusté de US $1,7 million pour tenir compte du coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 1,23 % (LIBOR franc suisse pour 30 ans).

Ajustement des autres créances. Il a fallu procéder à un ajustement de US $1,5 million de l'actif net/la situation nette d'ouverture afin de reprendre une créance qui avait été enregistrée de façon erronée lors du passage au Système mondial de gestion.

Ajustement de la provision pour créances douteuses. Conformément aux normes IPSAS, un ajustement de US $63 millions a été enregistré pour tenir compte de la réduction de la provision sur les contributions fixées au début de l'année.

Ajustement des recettes différées sur les achats remboursables. Il a fallu procéder à un ajustement de US $136 millions du solde d'ouverture de l'actif net/la situation nette afin de reclasser une recette différée qui avait été comptabilisée au titre des achats remboursables en 2011.

4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les fonds opérant sur les marchés monétaires, les dépôts de garantie, les dépôts bancaires, ainsi que des placements à court terme extrêmement liquides dont l'échéance initiale est de trois mois au moins à compter de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie servent à répondre aux besoins de l'Organisation à court terme plutôt qu'à réaliser des placements à long terme. Ils sont détenus pour le compte de l'Organisation et sont répartis entre le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise, le fonds fiduciaire ainsi que les entités étrangères à l'OMS et administrées par elle. Les chiffres englobent la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements.

Bureau	31 décembre 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Siège	171 023 455	152 312 290
Afrique	29 126 359	47 685 369
Méditerranée orientale	23 389 879	37 489 496
Europe	1 531 029	1 163 710
Asie du Sud-Est	7 799 091	6 614 239
Pacifique occidental	5 596 234	3 030 031
Trésorerie en banque, dans des comptes de placement, en transit et en caisse	238 466 047	248 295 135
Siège	945 892 369	395 221 393
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements	945 892 369	395 221 393
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**1 184 358 416**	**643 516 528**

4.2 Placements et instruments financiers

Les méthodes comptables relatives aux placements et aux instruments financiers sont exposées en détail dans la Note 2.2.

Les principaux objectifs de l'OMS en matière de placement sont, par ordre décroissant de priorité :

- la préservation du capital ;
- le maintien d'une liquidité suffisante afin de pouvoir régler les dettes à temps ; et
- l'optimisation de la rentabilité des placements.

La politique de l'Organisation en matière de placements correspond à la nature des fonds, qui peuvent être détenus à court terme en attendant la mise en œuvre des programmes ou à plus long terme pour le règlement de passifs.

Les placements de l'OMS incluent des fonds gérés pour d'autres entités.

Le tableau ci-dessous fournit une analyse des placements de l'Organisation.

Placements et instruments financiers (en US dollars)

	Fonds gérés en interne				Fonds gérés en externe						
Actifs courants	**Trésorerie et dépôts à terme**	**Portefeuille détenu jusqu'à l'échéance**	**Portefeuille à long terme**	**Total**	**Portefeuille à court terme A**	**Portefeuille à court terme B**	**Portefeuille à court terme C**	**Portefeuille à court terme D**	**Total**	**Contrats de couverture du risque de change**	**Total des fonds et des contrats gérés**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	860 131 461	191 881	1 828 149	862 151 491	756 233	61 733 553	13 169 701	8 081 391	83 740 878	–	945 892 369
Placements à court terme											
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	–	–	–	–	10 508 594	–	–	126 800	10 635 394	13 182 337	23 817 731
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	–	–	–	–	169 458 167	187 635 212	237 958 816	275 368 466	870 420 661	–	870 420 661
Actifs financiers au coût amorti	–	48 575 780	–	48 575 780	–	–	–	–	–	–	48 575 780
Dépôts bancaires et autres créances	301 167 273	219 690	436 821	301 823 784	122 504 289	798 994	665 026	924 875	124 893 184	–	426 716 968
Total des placements à court terme	**301 167 273**	**48 795 470**	**436 821**	**350 399 564**	**302 471 050**	**188 434 206**	**238 623 842**	**276 420 141**	**1 005 949 239**	**13 182 337**	**1 369 531 140**
Total des actifs courants	**1 161 298 734**	**48 987 351**	**2 264 970**	**1 212 551 055**	**303 227 283**	**250 167 759**	**251 793 543**	**284 501 532**	**1 089 690 117**	**13 182 337**	**2 315 423 509**
Actifs non courants											
Placements à long terme											
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	–	–	35 844 887	35 844 887	–	–	–	–	–	–	35 844 887
Actifs financiers au coût amorti	–	230 478 694	–	230 478 694	–	–	–	–	–		230 478 694
Total des placements à long terme	**–**	**230 478 694**	**35 844 887**	**266 323 581**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**266 323 581**
Total des actifs non courants	**–**	**230 478 694**	**35 844 887**	**266 323 581**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**266 323 581**
Passifs courants											
Passifs financiers											
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	–	–	–	–	10 378 896	–	–	66 856	10 445 752	2 843 648	13 289 400
Dettes et sommes accumulées	–	–	–	–	8 113 075	30	278	644	8 114 027	–	8 114 027
Total des passifs financiers	**–**	**–**	**–**	**–**	**18 491 971**	**30**	**278**	**67 500**	**18 559 779**	**2 843 648**	**21 403 427**
Total des passifs courants	**–**	**–**	**–**	**–**	**18 491 971**	**30**	**278**	**67 500**	**18 559 779**	**2 843 648**	**21 403 427**
Total des placements – net	**1 161 298 734**	**279 466 045**	**38 109 857**	**1 478 874 636**	**284 735 312**	**250 167 729**	**251 793 265**	**284 434 032**	**1 071 130 338**	**10 338 689**	**2 560 343 663**

Placements à court terme

Les fonds détenus à court terme dans l'attente de la mise en œuvre de programmes sont placés sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée. Les placements inclus dans la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les placements détenus jusqu'à échéance pour moins d'un an sont classés comme actifs courants dans la catégorie « actifs financiers au coût amorti ». La rubrique « Autres créances » inclut les recettes perçues sur les placements et les créances sur les placements qui ont été vendus, mais dont le règlement est intervenu après 2012.

	31 décembre 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	23 817 731	6 185 144
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	870 420 661	660 129 398
Actifs financiers au coût amorti	48 575 780	198 548 932
Dépôts bancaires et autres créances	426 716 968	1 388 440 333
Total des placements à court terme	**1 369 531 140**	**2 253 303 807**

Placements à long terme

Les sommes investies à long terme servent à financer le fonds des paiements de fin de contrat, comme précisé dans la politique relative aux placements, et elles sont placées en obligations à moyen et à long terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité. Les placements détenus jusqu'à échéance pour plus d'un an figurent dans la rubrique « actifs financiers au coût amorti ».

	31 décembre 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	35 844 887	34 833 438
Actifs financiers au coût amorti	230 478 694	–
Total des placements à long terme	**266 323 581**	**34 833 438**

Passifs financiers

Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction » incluent les opérations dérivées telles que les contrats à terme sur les devises et les swaps de taux d'intérêt. Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « dettes fournisseurs et charges à payer » sont d'autres passifs financiers liés à des placements.

Fin décembre 2011, une somme de US $660 millions a été investie dans trois nouveaux portefeuilles de placements à court terme gérés en externe et, au moment de la clôture en 2011, les gestionnaires externes étaient en train d'acquérir de nouveaux titres dans le cadre de ces nouveaux portefeuilles. La nature du cycle du marché, où un délai s'écoule entre l'acquisition des titres et le moment de leur règlement, signifie que la plupart des titres acquis pour ces nouveaux portefeuilles n'avaient pas encore été payés au 31 décembre 2011. Le non-règlement de ces achats de titres a entraîné une augmentation temporaire de US $297 millions des chiffres retraités correspondant aux actifs et aux passifs financiers au 1er janvier 2012, au titre des ventes et des achats de titres non réglés. Ceci s'explique par le fait que la mise en œuvre des nouveaux portefeuilles de placements s'est faite à cheval sur la fin de l'année 2011. Il n'y a pas eu de rééquilibrage important des portefeuilles fin 2012.

	31 décembre 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	13 289 400	30 025 025
Dettes et sommes accumulées	8 114 027	301 051 898
Total des passifs financiers	**21 403 427**	**331 076 923**

Hiérarchie de la juste valeur

La hiérarchie de la juste valeur correspond à la catégorisation des prix du marché pour indiquer la facilité relative avec laquelle la valeur des placements détenus par l'OMS peut être réalisée.

La majorité des instruments financiers détenus par l'OMS sont cotés sur des marchés actifs et sont classés au niveau 1. Les instruments dérivés qui sont « de gré à gré » sont classés au niveau 2 car leur juste valeur est observable – directement, par le prix, ou indirectement, après avoir été dérivée du prix. Les instruments classés au niveau 2 sont les contrats à terme sur les devises et les contrats dérivés dans les portefeuilles gérés en externe. Le niveau 3 comprend les instruments financiers dont la juste valeur n'est pas basée sur des données de marché observables. Au 31 décembre 2012, l'OMS ne détenait pas d'instruments financiers classés au niveau 3.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	–	23 817 731	–	23 817 731
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	870 420 661	–	–	870 420 661
Placements à long terme				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	35 844 887	–	–	35 844 887
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	–	(13 289 400)	–	(13 289 400)
Total	**906 265 548**	**10 528 331**	**–**	**916 793 879**

Gestion des risques

L'OMS est exposée à certains risques financiers, dont le risque de crédit, le risque lié aux taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des placements. Elle a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de ses expositions aux risques. Conformément au Règlement financier, les fonds qui ne sont pas nécessaires pour des versements immédiats peuvent être placés. Tous les placements sont effectués dans le cadre des politiques en la matière approuvées par le Directeur général. Certains portefeuilles sont gérés par des administrateurs externes désignés par l'Organisation pour agir selon un mandat défini. Le Comité consultatif sur les placements examine régulièrement les politiques de placement, la performance des placements et les risques pour chaque portefeuille. Ce Comité, composé de spécialistes externes, peut faire des recommandations au Directeur général.

Nature des instruments financiers

Les instruments sont classés comme suit :

- **Placements à court terme.** Il s'agit de sommes placées sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée.

- **Placements à long terme.** Les sommes investies à long terme servent à financer le fonds pour les paiements de fin de contrat, comme précisé dans la politique approuvée relative aux placements, et elles sont placées en obligations à moyen et à long terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité.

Risque de crédit

Afin de limiter le risque de crédit, les placements de l'OMS sont très diversifiés. Les sommes sont placées auprès d'un large éventail de contreparties, sur la base de limites minimales en ce qui concerne la qualité du crédit et de limites maximales s'agissant de l'exposition au risque pour chaque contrepartie (ou groupe de contreparties connexes), conformément à ce qui est précisé dans les mandats de placement. Ces limites s'appliquent à la fois aux portefeuilles gérés en interne par l'Unité Trésorerie de l'Organisation et aux portefeuilles gérés par des administrateurs externes. L'Unité Trésorerie contrôle l'exposition totale au risque de contrepartie pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe afin de s'assurer que celle-ci est suivie et gérée.

Pour minimiser le risque de crédit et le risque de liquidité pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes dont la notation de crédit, attribuée par des agences de premier plan, est bonne. L'Unité Trésorerie examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières approuvées et agit sans tarder lorsque une notation est abaissée. Les placements ayant une notation de crédit à long terme s'établissent comme suit :

Catégorie de notation minimum	Valeur totale des actifs US dollars
AAA	370 058 080
AA+	275 620 223
AA	19 453 094
AA-	240 071 460
A+	46 401 508
A	34 980 830
A-	40 299 767
BBB+	652 309
BBB	5 446 996
	1 032 984 267

Risque lié aux taux d'intérêt

Les placements à rendement fixe à court terme et à long terme exposent l'OMS à un risque lié aux taux d'intérêt. La durée de placement est une mesure de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché et, au 31 décembre 2012, la durée effective moyenne des placements de l'Organisation était de 0,3 an pour les placements à court terme et de 2,6 ans pour les placements à long terme.

Les administrateurs externes peuvent avoir recours, suivant des lignes directrices strictes, à des instruments dérivés à rendement fixe pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt. Ces instruments servent à la gestion de la durée des portefeuilles et au positionnement stratégique par rapport aux taux d'intérêt.

Risque de change

L'OMS perçoit des contributions et effectue des paiements dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis et elle est donc exposée à un risque en raison des fluctuations des taux de change. Les gains et les pertes au change lors de l'achat ou de la vente de monnaies, la réévaluation des soldes de trésorerie et toutes les autres différences de change sont ajustés au niveau des fonds et comptes concernés par la répartition des intérêts dans le cadre du plan général des placements. La conversion en dollars des opérations effectuées dans d'autres monnaies se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change opérationnels en vigueur à la fin de chaque

mois. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats à terme sur les devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la suite du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

Couverture des risques de change sur les coûts futurs des traitements. En 2013, la valeur en dollars des dépenses effectuées dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change grâce à la conclusion de contrats à terme sur les devises en 2012. Au 31 décembre 2012, les contrats à terme pour la couverture du risque de change s'établissaient comme suit :

Monnaie achetée à terme		Montant net vendu (en US dollars)	Gain/(perte) net(te) non réalisé(e) (en US dollars)
Francs suisses	318 000 000	342 280 783	6 507 931
Livres égyptiennes	102 000 000	14 375 537	523 694
Euros	82 800 000	107 058 845	2 305 417
Roupies indiennes	876 000 000	15 452 087	27 503
Ringgit	27 960 000	9 200 208	120 637
Pesos philippins	704 400 000	16 603 918	651 369
Total		**504 971 378**	**10 136 551**

Le gain net non réalisé sur ces contrats était de US $10,1 millions au 31 décembre 2012 (contre une perte non réalisée de US $21,4 millions au 1er janvier 2012). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2013.

Couverture des risques de change sur les créances et les dettes. Le risque de change est lié aux écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ensuite comptabilisés. Un programme mensuel est appliqué pour couvrir ce risque de change. Les risques nets sont calculés chaque mois pour les contributions, les créances et les dettes, et chaque risque de change net important est acheté ou vendu à terme par le biais d'un contrat à terme sur les monnaies égal et opposé au risque net.

À la fin de chaque mois, ces risques sont recalculés pour correspondre aux taux de change opérationnels mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes au change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes au change non réalisés correspondants sur les mouvements des créances et des dettes nets. Au 31 décembre 2012, le total des contrats à terme sur les monnaies s'établissait comme suit :

Monnaie vendue à terme		Monnaie achetée à terme (en US dollars)	Gain/(perte) net(te) non réalisé(e) (en US dollars)
Euros	104 600 000	138 854 122	804 179
Dollars australiens	27 700 000	28 655 124	(70 634)
Dollars canadiens	116 500 000	117 333 419	387 658
Couronnes danoises	40 000 000	7 121 594	43 798
Livres sterling	104 900 000	169 509 848	(1 003 171)
Couronnes norvégiennes	11 500 000	2 066 369	328
Couronnes suédoises	157 950 000	24 347 247	66 259
Total		**487 887 723**	**228 417**

Le gain net non réalisé sur ces contrats était de US $0,2 million au 31 décembre 2012 (contre une perte non réalisée de US $2,4 millions au 1er janvier 2012). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2013.

Contrats à terme sur les monnaies pour la gestion de la trésorerie opérationnelle. Les contrats à terme sur les monnaies servent aussi à gérer les soldes de trésorerie en devises à court terme de manière à réduire autant que possible les risques au change. Au 31 décembre 2012, le montant total vendu était de CHF 2,1 millions par rapport au dollar australien, au dollar canadien, à la couronne norvégienne et à la couronne suédoise. Ces contrats à terme sur les monnaies arrivaient à échéance en janvier 2013. Les pertes nettes non réalisées sur ces contrats s'élevaient à US $26 277 au 31 décembre 2012 (contre des gains nets non réalisés de US $20 142 au 1er janvier 2012).

Sensibilité des contrats à terme sur les monnaies aux variations de la valeur relative du dollar des États-Unis. Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une augmentation du gain net non réalisé de US $10,7 millions. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une baisse du gain net non réalisé de US $10,5 millions.

Contrats à terme sur les monnaies et autres instruments financiers dérivés détenus dans les portefeuilles de placements gérés en externe. Conformément aux lignes directrices sur les placements définies pour chaque portefeuille géré en externe, les administrateurs ont recours à des contrats à terme sur les monnaies, à d'autres contrats à terme et à des contrats de swap de taux d'intérêt afin de gérer le risque de change et le risque lié aux taux d'intérêt pour plusieurs groupes de titres à l'intérieur de chaque portefeuille. Les valeurs nettes de ces instruments au 31 décembre 2012, telles qu'elles ont été évaluées par le dépositaire des placements de l'Organisation, sont comptabilisées par portefeuille dans la rubrique « actifs/passifs financiers à la juste valeur – détenus à des fins de transaction » et s'établissent comme indiqué ci-dessous. Il n'y avait pas de contrats à terme en cours.

Montant net vendu		(équivalent en US dollars)	Montant net acheté		(équivalent en US dollars)
Dollars australiens	3 064 000	3 179 207	Yuan	36 749 768	5 744 826
Euros	14 877 000	20 707 997	US dollars	25 766 053	25 766 053
Livres sterling	4 135 000	6 721 301			
Yen	19 980 000	2 310 886			
Total		**32 919 391**	**Total**		**31 510 879**

Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une baisse de US $0,7 million du gain non réalisé. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une hausse de US $0,7 million du gain non réalisé.

Contrat à terme sur les monnaies pour couvrir le risque de change dans le portefeuille détenu jusqu'à échéance. Le risque de change lié à l'achat de bons du trésor du Gouvernement japonais, libellés en yen, est totalement couvert jusqu'à échéance moyennant la conclusion d'un contrat à terme pour la vente de yen et l'achat de dollars des États-Unis. Les bons du trésor sont évalués au coût amorti en dollars des États-Unis compte tenu de l'instrument de couverture du risque de change, conformément à la comptabilité de couverture.

4.3 Créances nettes

Au 31 décembre 2012, les créances nettes s'élevaient à US $905 millions (contre US $954 millions au 1er janvier 2012 (retraité)). Le solde des créances inclut les arriérés de contributions fixées et de contributions volontaires. Les créances sont classées comme courantes ou non courantes selon le moment où les montants sont dus.

	31 décembre 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Créances nettes courantes		
Contributions fixées des États Membres à recevoir – exercice en cours	65 246 279	64 235 237
Contributions fixées des États Membres à recevoir – exercice précédent	4 136 501	6 739 828
Contributions volontaires à recevoir	641 850 953	672 279 217
Créances relatives aux achats remboursables	1 092 985	784 330
Créances relatives au fonds de roulement des ventes	388 748	289 686
Autres créances	2 691 663	3 418 159
Provision pour créances douteuses	(20 352 492)	(18 517 240)
Total des créances nettes courantes	**695 054 637**	**729 229 217**
Créances nettes non courantes		
Contributions non réglées rééchelonnées	34 757 280	38 803 720
Contributions volontaires à recevoir	210 277 136	224 896 094
Provision pour créances douteuses	(34 757 280)	(38 803 720)
Total des créances nettes non courantes	**210 277 136**	**224 896 094**
Total des créances nettes	**905 331 773**	**954 125 311**

La provision pour créances douteuses s'élève au total à US $55,1 millions (contre US $57,3 millions au 1er janvier 2012 (retraité)). Elle comprend une provision de US $44,1 millions sur les contributions fixées et une provision de US $11 millions sur les contributions volontaires.

La provision sur les contributions fixées des États Membres à recevoir englobe les contributions dues par des États Membres pour des années écoulées, l'ensemble des créances rééchelonnées et les arriérés pour l'exercice en cours. La provision sur les contributions volontaires à recevoir est établie sur la base d'un examen détaillé de tous les montants dus depuis plus d'un an et ceux dus depuis moins d'un an lorsque des données indiquent qu'il est peu probable que ces montants soient perçus.

En 2012, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA65.12, dans laquelle elle a approuvé le passage par pertes et profits des arriérés dus par l'ex-Yougoslavie pour la période 1991-2000, qui s'élèvent à US $5,5 millions.

	31 décembre 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Solde d'ouverture – contributions fixées	47 175 926	109 778 784
Passage par pertes et profits des arriérés dus par l'ex-Yougoslavie	(5 532 592)	-
Augmentation/(diminution) de la provision pour créances douteuses	2 429 324	(62 602 858)
Solde de clôture – contributions fixées	**44 072 658**	**47 175 926**
Solde d'ouverture – contributions volontaires	10 145 034	-
Augmentation de la provision pour créances douteuses	892 080	10 145 034
Solde de clôture – contributions volontaires	**11 037 114**	**10 145 034**
Total de la provision pour créances douteuses	**55 109 772**	**57 320 960**
Provision pour créances douteuses		
Provision – courante	20 352 492	18 517 240
Provision – non courante	34 757 280	38 803 720
Total de la provision pour créances douteuses	**55 109 772**	**57 320 960**

4.4 Créances sur le personnel

Conformément au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris celles relatives au traitement, à l'allocation pour frais d'études des enfants, au loyer et aux frais de voyage.

Le solde des créances sur le personnel s'élevait au total à US $12,3 millions au 31 décembre 2012. Le solde relatif à l'allocation pour frais d'études des enfants correspond aux avances consenties aux membres du personnel pour l'année scolaire 2012-2013.

	31 décembre 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Avances sur traitement	2 465 979	5 141 268
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	6 706 172	7 267 736
Avances relatives au loyer	1 906 945	1 454 684
Avances relatives aux frais de voyage	1 013 709	2 264 846
Autres créances sur le personnel	171 132	582 356
Total des créances sur le personnel	**12 263 937**	**16 710 890**

4.5 Stocks

La valeur totale des stocks était de US $67,5 millions au 31 décembre 2012.

Le tableau ci-dessous indique les mouvements des articles en stock (médicaments, vaccins, fournitures humanitaires et publications) au cours de l'année.

	1er janvier 2012	Entrées nettes	Livraisons nettes	Cessions et radiations nettes	31 décembre 2012
Médicaments, vaccins et fournitures humanitaires	53 310 203	46 860 703	42 628 358	5 077 428	52 465 120
Publications	10 839 027	15 115 837	9 724 128	1 237 533	14 993 203
Total des stocks	**64 149 230**	**61 976 540**	**52 352 486**	**6 314 961**	**67 458 323**

Les médicaments, les vaccins et les fournitures humanitaires ont été évalués en appliquant la méthode du coût moyen pondéré et ont été validés à l'issue d'un inventaire effectué en décembre 2012.

Les publications ont été validées à l'issue d'un inventaire effectué en décembre 2012 et les soldes ont été évalués selon le coût net des ventes.

Les charges relatives aux stocks au cours de la période (livraisons nettes, cessions et radiations nettes) s'élevaient au total à US $58,7 millions.

4.6 Paiements anticipés et dépôts

La valeur totale des paiements anticipés est de US $1,3 million (contre US $1,6 million au 1er janvier 2012). Les paiements anticipés englobent le paiement des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. Il est courant que les prestataires de services techniques demandent une avance afin de financer les travaux au cours du projet. Lors de la livraison des biens ou de la prestation des services, les paiements anticipés sont imputés au compte de charge correspondant.

Le chiffre de US $0,3 million indiqué pour les dépôts correspond aux montants versés à des bailleurs à titre de garantie pour la location de bureaux.

4.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont des créances sur l'OPS pour un montant de US $12,2 millions (contre US $22,9 millions au 1er janvier 2012). Ces créances correspondent principalement à des programmes financés et exécutés par l'Organisation pour le compte de l'OPS.

4.8 Immobilisations corporelles – nettes

L'OMS a invoqué la disposition transitoire prévue par la norme IPSAS 17, qui prévoit que, pendant cinq ans à compter de l'adoption des normes IPSAS, la comptabilisation de l'ensemble des immobilisations corporelles n'est pas obligatoire. Au 31 décembre 2012, l'Organisation n'avait comptabilisé que les terrains et les constructions au Siège. Tous les autres actifs ont été comptabilisés lors de leur acquisition. La valeur totale des terrains et constructions comptabilisés comme immobilisations corporelles, nette de l'amortissement cumulé, est de US $41,2 millions.

	31 décembre 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Terrains	1 000 095	1 000 095
Constructions	66 971 887	66 971 887
Amortissement cumulé - constructions	(26 791 104)	(25 674 905)
Total des immobilisations corporelles – net	**41 180 878**	**42 297 077**

Lorsque l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles est comptabilisé pour la première fois, le calcul est effectué sur l'année entière quelle que soit la date à laquelle l'actif a été mis en service.

Afin d'assurer un contrôle approprié des immobilisations corporelles, les actifs ont été inscrits dans le registre prévu à cet effet dans le système, sauf dans la Région africaine dont le registre des actifs est encore hors ligne.

En 2012, l'OMS a acheté des immobilisations corporelles (dont la valeur unitaire est supérieure à US $5000) pour un montant de US $1,7 million (compte non tenu de la Région africaine). Les immobilisations corporelles n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers de l'OMS pour l'année en cours en raison de l'application de la disposition transitoire mentionnée plus haut. Les immobilisations corporelles non comptabilisées s'établissent comme suit :

	Total
Agencements et installations	25 166
Véhicules et autres moyens de transport	645 794
Équipement de bureau	17 172
Matériel de communication	9 017
Matériel informatique	108 955
Équipement réseau	678 981
Autres équipements	182 637
Total des immobilisations corporelles – terrains et constructions non compris	**1 667 722**

4.9 Immobilisations incorporelles

L'OMS n'a aucune immobilisation incorporelle à rapporter.

4.10 Contributions reçues en avance

Le montant des contributions reçues en avance correspond principalement à des paiements effectués par les États Membres en 2012 au titre de leurs contributions fixées pour 2013. Le solde des avances au titre de contributions volontaires correspond à des fonds reçus en vertu d'accords prenant effet à compter de 2013. Les montants reçus non appliqués et non identifiés sont des sommes reçues en 2012 mais qui n'avaient pas encore été identifiées comme contributions au 31 décembre 2012.

	31 décembre 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Avances sur les contributions fixées	60 363 091	70 276 957
Avances sur les contributions volontaires	19 327 188	26 740 312
Montants reçus non appliqués et non identifiés	6 622 339	2 329 995
Autres avances	17 261	1 381 287
Total des contributions reçues en avance	**86 329 879**	**100 728 551**

4.11 Dettes

Les dettes correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs, par bureau, au 31 décembre 2012.

Bureau	31 décembre 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Siège	8 267 051	11 260 434
Afrique	5 491 858	5 210 396
Méditerranée orientale	6 713 885	7 585 127
Europe	1 103 480	1 276 513
Asie du Sud-Est	1 605 293	2 938 249
Pacifique occidental	1 802 332	4 016 424
Total des dettes	**24 983 899**	**32 287 143**

4.12 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel correspond au total des sommes dues aux membres du personnel au 31 décembre 2012. Les traitements à payer correspondent aux soldes à verser aux membres du personnel en attendant la finalisation des certificats relatifs aux formalités de départ. Les retours bancaires sont des soldes dus aux membres du personnel, dont le paiement sera effectué à réception de coordonnées bancaires actualisées.

	31 décembre 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Traitements à payer	1 807 549	1 082 773
Retours bancaires	1 494 157	5 051 019
Demandes de remboursement des frais de voyage à payer	1 064 309	1 009 648
Total des dettes envers le personnel	**4 366 015**	**7 143 440**

4.13 Montants accumulés pour régler les avantages du personnel

Les montants accumulés pour régler les avantages du personnel correspondent aux frais relatifs aux paiements de fin de contrat, au régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités et aux sommes dues en cas de décès ou de handicap imputable au service (fonds spécial d'indemnisation).

	31 décembre 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants		
Paiements de fin de contrat	71 354 420	73 820 059
Fonds spécial d'indemnisation	380 679	367 503
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	**71 735 099**	**74 187 562**
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants		
Paiements de fin de contrat	75 798 885	77 099 041
Fonds spécial d'indemnisation	12 750 061	11 875 053
Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités	822 983 185	791 926 294
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	**911 532 131**	**880 900 388**
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel		
Paiements de fin de contrat	147 153 305	150 919 100
Fonds spécial d'indemnisation	13 130 740	12 242 556
Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités	822 983 185	791 926 294
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel	**983 267 230**	**955 087 950**

Paiements de fin de contrat

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Il est financé par une provision budgétaire sur le traitement et l'ajustement de poste, fixée pour 2012-2013.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

D'après la dernière étude actuarielle (au 31 décembre 2012), le passif correspondant aux paiements de fin de contrat est estimé à US $147,2 millions (dont US $71,4 millions à court terme et US $75,8 millions à long terme). Ce calcul ne tient pas compte des frais pour les primes de départ et les résiliations d'engagement par accord mutuel en cas de suppression de postes. L'obligation au titre des prestations définies s'élevait à US $85,3 millions pour les paiements de fin de contrat et à US $61,8 millions pour les congés annuels non pris inclus dans le solde courant des paiements de fin de contrat.

Selon l'étude actuarielle, une réduction nette de US $3,7 millions est comptabilisée dans l'état de la performance financière (le passif s'élevait au total à US $147,2 millions en 2012 et à US $150,9 millions en 2011).

Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités

L'OMS participe à un régime d'assurance-maladie, l'Assurance-maladie du personnel, géré en tant qu'entité distincte et doté de son propre dispositif de gouvernance. Cette assurance rembourse les dépenses engagées par les membres du personnel, les personnes reconnues comme étant à leur charge et les fonctionnaires retraités pour des soins médicaux reconnus. Elle est financée par des cotisations des participants et de l'Organisation.

L'Organisation considère le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités comme un avantage postérieur à l'emploi. L'ensemble des gains et des pertes a été comptabilisé dès l'adoption de la norme IPSAS 25. Par la suite, les gains et les pertes (évolutions imprévues de l'excédent ou du déficit) seront comptabilisés au fur et à mesure suivant la méthode du corridor. Selon cette méthode, les montants égaux ou inférieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés afin que les gains et les pertes puissent se compenser mutuellement au cours du temps. Les gains et les pertes supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations définies sont amortis sur la durée de service moyenne restante des membres du personnel en activité qui auront droit à chaque prestation.

L'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2012 a été déterminée par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. Au 31 décembre 2012, l'obligation non financée au titre des prestations définies d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités s'élevait à US $823 millions. Le rapport annuel sur le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités fournit de plus amples informations à ce sujet. D'après l'étude actuarielle, une somme supplémentaire de US $31 millions est imputée aux frais de personnel (le passif était au total de US $823 millions en 2012 et de US $792 millions en 2011).

Les gains et les pertes ne sont pas comptabilisés dans les états financiers car ils étaient inférieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations définies.

Fonds spécial d'indemnisation

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel, le fonds spécial d'indemnisation couvre, dans une mesure raisonnable, tous les frais médicaux, hospitaliers et autres frais directement liés à cette situation, ainsi que les frais funéraires. Le fonds sert aussi à indemniser le membre du personnel handicapé (pendant la durée du handicap) ou les membres de la famille en cas de décès.

L'OMS considère le fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. L'ensemble des gains et des pertes a été comptabilisé dès l'adoption de la norme IPSAS 25. Par la suite, les gains et les pertes (évolutions imprévues de l'excédent ou du déficit) seront comptabilisés au fur et à mesure suivant la méthode du corridor. Selon cette méthode, les montants égaux ou inférieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés afin que les gains et les pertes puissent se compenser mutuellement au cours du temps. Les gains et les pertes supérieurs à 10 % de de l'obligation au titre des prestations définies sont amortis sur la durée de service moyenne restante des membres du personnel en activité qui auront droit à chaque prestation. À des fins de comptabilité, le plan est considéré comme non financé (le passif n'est pas diminué par les actifs).

D'après l'étude actuarielle, une somme supplémentaire de US $0,9 million (le passif était au total de US $13,1 millions en 2012 et de US $12,2 millions en 2011) a été comptabilisée en fonction de la nature des charges figurant dans l'état de la performance financière.

Les gains et les pertes ne sont pas comptabilisés dans les états financiers car le gain net ou la perte nette cumulé(e) était inférieur(e) à 10 % de l'obligation au titre des prestations définies.

Synthèse actuarielle des paiements de fin de contrat, de l'assurance-maladie des fonctionnaires retraités et du fonds spécial d'indemnisation (en US dollars)

	Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités	Fonds spécial d'indemnisation
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies			
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2011	86 866 729	1 235 922 134	12 242 556
Coût des services	10 889 143	56 381 886	892 247
Coût des intérêts	2 294 579	46 773 057	337 611
Montant brut des prestations réelles pour 2012	(7 392 901)	(28 238 400)	(341 674)
Charges administratives réelles	–	(2 093 479)	–
Cotisations réelles des participants	–	7 571 356	–
(Gain)/perte actuariel(le)	(7 350 743)	48 466 636	(1 474 442)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2012	**85 306 807**	**1 364 783 190**	**11 656 298**
Rapprochement des actifs du plan			
Actifs au 31 décembre 2011	–	443 995 840	–
Montant brut des prestations réelles pour 2012	(7 392 901)	(52 964 753)	(341 674)
Charges administratives réelles	–	(3 762 523)	–
Cotisations de l'OMS en 2012	7 392 901	54 794 007	341 674
Cotisations des participants en 2012	–	27 977 520	–
Augmentation/diminution du passif au titre de l'article 470.1 du Règlement de l'Assurance-maladie du personnel	–	29 554	–
Rendement attendu des actifs	–	23 263 725	–
Gain/(perte) sur les actifs	–	12 963 830	–
Actifs au 31 décembre 2012	**–**	**506 297 200**	**–**
Rapprochement de la situation de l'obligation non financée			
Obligation au titre des prestations définies			
Active	85 306 807	688 127 344	4 063 327
Inactive	–	676 655 846	7 592 971
Total de l'obligation au titre des prestations définies	85 306 807	1 364 783 190	11 656 298
Actifs du plan			
Actifs bruts du plan	–	(525 194 995)	–
Compensation du passif au titre de l'article 470.1 du Règlement de l'Assurance-maladie du personnel	–	18 897 795	–
Total des actifs du plan	–	(506 297 200)	–
Déficit/(excédent)	85 306 807	858 485 990	11 656 298
Gain/(perte) non comptabilisé(e)	–	(35 502 805)	1 474 442
Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière	**85 306 807**	**822 983 185**	**13 130 740**
Passif courant	9 507 922	–	380 679
Passif non courant	75 798 885	822 983 185	12 750 061
Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière	**85 306 807**	**822 983 185**	**13 130 740**
Charges en 2012			
Coût des services	10 889 143	56 381 886	892 247
Coût des intérêts	2 294 579	46 773 057	337 611
Rendement attendu des actifs	–	(23 263 725)	–
Comptabilisation du (gain)/de la perte	(7 350 743)	–	–
Total des charges comptabilisées dans l'état de la performance financière	**5 832 979**	**79 891 218**	**1 229 858**
Cotisations attendues en 2013			
Cotisations de l'OMS	9 649 486	41 809 366	386 346
Cotisations des participants	–	12 565 352	–
Total des cotisations attendues en 2013	**9 649 486**	**54 374 718**	**386 346**

Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités

Coût des services et coût des intérêts en 2012	
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	72 356 000
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	103 154 943
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	145 098 000
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2012	
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	1 034 845 000
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	1 364 783 189
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	1 796 063 000

Méthodes et hypothèses actuarielles

Chaque année, l'Organisation recense et choisit des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires lors de l'évaluation de fin d'année pour déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel. Conformément à la norme IPSAS 25, les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

Date de mesure	
Ensemble des plans :	31 décembre 2012
Taux d'actualisation	
Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Le taux d'actualisation appliqué est de 3,0 %. Sur la base des projections de versement des prestations pour les deux plans, avec une pondération de 75 % sur la courbe de rendement de l'Aon Hewitt AA Bond Universe et de 25 % sur celle du SIX Swiss Exchange au 31 décembre 2012. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près. L'année dernière, le taux d'actualisation était basé sur une moyenne pondérée des indices Bloomberg aux États-Unis d'Amérique et en Suisse.
Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités :	Europe : 2,6 % (contre 3,1 % lors de l'évaluation précédente) ; Amériques : 4,1 % (contre 4,7 % lors de l'évaluation précédente) ; autres pays : 4,5 % (contre 4,7 % lors de l'évaluation précédente). Pour l'Europe, depuis l'évaluation du 31 décembre 2010, l'OMS a adopté une courbe de rendement afin de refléter la structure des flux de trésorerie attendus du Bureau de l'Europe. Le taux résulte d'une moyenne pondérée du taux de 2,05 % de la courbe de rendement du SIX Swiss Exchange et du taux de 3,79 % de la courbe du iBoxx Euro Zone, avec une pondération de deux tiers sur le premier. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,10 % près. Pour les Amériques et les autres pays, les taux sont basés sur la même méthodologie que celle appliquée pour l'évaluation du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités de l'OPS au 31 décembre 2012. Depuis l'évaluation du 31 décembre 2012, l'OPS a adopté la courbe de rendement de Aon Hewitt AA Bond Universe. Les taux pour les Amériques et les autres pays peuvent donc être différents car les caractéristiques des flux de trésorerie attendus dans ces Régions ne sont pas les mêmes.
Fonds spécial d'indemnisation :	Le taux d'actualisation appliqué est de 3,0 %. Sur la base des projections de versement des prestations pour les deux plans, avec une pondération de 75 % sur la courbe de rendement de l'Aon Hewitt AA Bond Universe et de 25 % sur celle du SIX Swiss Exchange au 31 décembre 2012. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près. L'année dernière, le taux d'actualisation était basé sur une moyenne pondérée des indices Bloomberg aux États-Unis d'Amérique et en Suisse.

Inflation annuelle générale

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Le taux d'inflation appliqué est de 2,2 %. Sur la base d'une moyenne pondérée des taux d'inflation, de 2,5 % pour les États-Unis d'Amérique et de 1,3 % pour la Suisse, avec une pondération de 75 % et 25 % respectivement. Le taux d'inflation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.
Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités :	Europe 1,6 %, Amériques 2,5 %, autres pays 2,5 %
Fonds spécial d'indemnisation :	Le taux d'inflation appliqué est de 2,2 %. Sur la base d'une moyenne pondérée des taux d'inflation, de 2,5 % pour les États-Unis d'Amérique et de 1,3 % pour la Suisse, avec une pondération de 75 % et 25 % respectivement. Le taux d'inflation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Barème annuel des traitements

Ensemble des plans :	Inflation générale, plus 0,5 % au titre des primes annuelles de productivité, plus primes au mérite. Les primes de productivité et les primes au mérite sont égales à celles déterminées lors de l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2011.

Regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des demandes de remboursement

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Sans objet
Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités :	Selon la classification suivante : le Bureau régional de l'Europe, le Siège, le Centre international de Calcul, le CIRC, l'ONUSIDA et la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID) sont classés dans le catégorie de l'Europe ; le Bureau régional des Amériques est classé dans la Région des Amériques ; la Région africaine, la Région de la Méditerranée orientale, le Programme africain de lutte contre l'onchocercose (APOC), la Région de l'Asie du Sud-Est et la Région du Pacifique occidental sont classés dans la catégorie « Autres pays ».
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet

Frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonctions et la date de départ de l'Organisation.
Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet

Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'accumulation.
Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet

Congés non pris

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation.
Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet

Suppression de poste, versement de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel	
Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la norme IPSAS 25 et sont donc exclus de l'évaluation.
Régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le Règlement de la Caisse des pensions prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode « Open Group Aggregate ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers de l'OMS envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée par l'OMS conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2011. Elle a révélé un déficit actuariel de 1,87 % (contre 0,38 % lors de l'évaluation de 2009) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de cotisation théorique nécessaire pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2011 était de 25,57 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux réel de 23,7 %. Le déficit actuariel était principalement dû au fait que le rendement des placements a été décevant ces dernières années.

Au 31 décembre 2011, le ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, était de 130 % (contre 140 % lors de l'évaluation de 2009). Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 86 % (contre 91 % lors de l'évaluation de 2009).

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2011 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 du Règlement de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur des actifs sur le marché était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26. La rémunération considérée aux fins de la pension sera réexaminée lors de la prochaine évaluation actuarielle au 31 décembre 2013.

Dans le rapport sur sa cinquante-neuvième session (3-11 juillet 2012), soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen, [1] le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a noté que le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants devrait réduire sensiblement le déficit et pourrait couvrir la moitié du déficit actuel, qui est de 1,87 %. En décembre 2012, dans sa résolution 67/240, l'Assemblée générale a autorisé le Comité mixte à relever à 65 ans l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1er janvier 2014 au plus tard, pourvu qu'elle ait décidé de procéder à un relèvement correspondant de l'âge obligatoire de départ à la retraite.

En 2012, le montant des cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies était de US $206 millions (contre US $232 millions en 2011). Le montant des cotisations attendues en 2013 s'élève à US $216 millions.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente chaque année un rapport au Comité mixte. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et les met publiquement à disposition en ligne.[2]

4.14 Recettes différées

Les recettes différées sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés en 2012 mais pour lesquels la comptabilisation des recettes correspondantes a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre recettes différées courantes et non courantes, selon le moment où l'Organisation peut dépenser les fonds.

Les recettes différées sur les achats remboursables se rapportent à la réception de trésorerie pour des fournitures ou des services qui n'ont pas été livrés ou n'ont pas été rendus aux demandeurs à la fin de l'année. Comme un achat remboursable est une opération avec contrepartie directe, les recettes correspondantes sont comptabilisées sur la base du fait générateur et toute somme reçue avant la livraison est comptabilisée comme recette différée. La totalité du montant des recettes différées sur les achats remboursables est courante.

	31 décembre 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Contributions volontaires	239 161 415	321 397 775
Achats remboursables	77 873 295	136 243 010
Total des recettes différées – courantes	317 034 710	457 640 785
Contributions volontaires	210 277 136	224 896 093
Total des recettes différées – non courantes	210 277 136	224 896 093
Total des recettes différées	**527 311 846**	**682 536 878**

4.15 Autres passifs courants

Le solde total des autres passifs courants s'établissait à US $41,4 millions au 31 décembre 2012. Comme indiqué ci-dessous, ces montants correspondent à plusieurs passifs à court terme. Les remboursements à payer correspondent au solde des fonds dus aux contributeurs après la mise en œuvre des programmes.

[1] Documents officiels de l'Assemblée générale des Nations Unies, soixante-septième session, supplément n° 9 (document A/67/9).

[2] Disponible à l'adresse : http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/ (consulté le 22 mars 2013).

	31 décembre 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Somme accumulée au titre des biens et services non facturés	17 726 261	16 183 798
Somme accumulée au titre des coûts de restructuration	3 901 890	12 671 129
Soldes dus à la suite du décès de membres du personnel	273 148	273 148
Remboursements à payer	5 111 282	–
Pensions à payer	2 487 305	3 603 401
Assurances à payer	3 761 018	2 753 779
Fondations	3 567 774	3 651 697
Autres passifs	4 613 563	6 943 830
Total des autres passifs courants	**41 442 241**	**46 080 782**

Le solde des fondations correspond aux fonds que l'OMS détient en fiducie et dont la gestion financière et administrative lui incombe. Au 31 décembre 2012, les fondations dont l'OMS détenait des fonds en fiducie sont les suivantes :

- Prix de la Fondation pour la Recherche sur le Syndrome de Down dans la Région de la Méditerranée orientale
- Fondation Dr A. T. Shousha
- Prix Dr Comlan A. A. Quenum
- Fondation Ihsan Dogramaci pour la Santé de la Famille
- Fondation Jacques Parisot
- Fondation Léon Bernard
- Bourse Francesco Pocchiari
- Fondation de l'État du Koweït pour la Lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale
- Fondation de l'État du Koweït pour la Promotion de la Santé
- Fondation des Émirats arabes unis pour la Santé.

4.16 Passifs interentités

L'OMS héberge plusieurs entités en vertu d'accords de services administratifs. La trésorerie de toutes les entités étant gérée par l'Organisation, il existe pour ces entités des passifs correspondant aux fonds détenus pour leur compte. Les montants dus par chaque entité sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

	31 décembre 2012	1er janvier 2012 (retraité)
Assurance-maladie du personnel	207 903 045	187 586 220
Centre international de Calcul (CIC)	16 561 280	11 942 469
Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID)	553 805 387	488 757 828
Programme africain de lutte contre l'onchocercose (APOC)	7 018 925	4 748 447
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	204 521 501	240 361 899
Total des passifs interentités	**989 810 138**	**933 396 863**

4.17 Emprunts à long terme

Par ses résolutions WHA55.8 et WHA56.13, l'Assemblée de la Santé a autorisé le Directeur général à faire procéder à la construction d'un nouveau bâtiment au Siège destiné à l'OMS et à l'ONUSIDA, d'un coût estimé à CHF 66 millions, dont l'OMS aurait à supporter une part estimée à CHF 33 millions. La Confédération suisse a accepté de consentir à l'Organisation et à l'ONUSIDA un prêt sans intérêt de CHF 59,8 millions dont la part de l'OMS est de CHF 29,9 millions. L'Assemblée de la Santé a également approuvé le recours au fonds immobilier pour le remboursement en 50 ans, par l'Organisation, de la part du prêt sans intérêt consenti par la Confédération suisse à partir de l'année de l'achèvement de la construction.

Le prêt de US $21,9 millions (contre US $22,7 millions en 2011) est indiqué au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 1,16 % (LIBOR franc suisse pour 30 ans).

5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière

5.1 Produits

Contributions fixées des États Membres

En mai 2011, la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2012-2013,[1] dans laquelle elle a noté que le montant total du budget effectif s'élevait à US $3,959 milliards. Dans la même résolution, l'Assemblée de la Santé a également décidé que les contributions fixées des États Membres pour l'exercice 2012-2013 s'élèveraient au total à US $949 millions. Une somme de US $475 millions a été comptabilisée comme produits pour l'année 2012 au titre des contributions fixées des États Membres.[2] Une somme de US $10,2 millions a été transférée au fonds de péréquation des impôts en 2012. Conformément à la résolution WHA64.3, un transfert de US $15 millions provenant des recettes non fixées des États Membres a été effectué (voir la Note 6.1).

Augmentation de la provision pour créances douteuses

La provision pour créances douteuses correspond aux contributions volontaires et aux contributions fixées dont le recouvrement est considéré comme incertain. La provision pour créances douteuses a augmenté de US $3,3 millions, dont US $2,4 millions au titre des contributions fixées et US $0,9 million au titre des contributions volontaires (voir la Note 4.3).

Contributions volontaires

En 2012, les contributions volontaires versées à l'OMS s'élevaient au total à US $1,636 milliard. Elles correspondent aux sommes versées par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des institutions, d'autres organisations et organes du système des Nations Unies, ainsi que par le secteur privé.[3]

Le montant total des contributions volontaires indiqué, de US $1,636 milliard, tient compte de la déduction i) des remboursements aux contributeurs – pour un montant de US $17 millions – et ii) des réductions – pour un montant de US $13 millions – de produits comptabilisés les années précédentes, car des informations reçues en cours d'année indiquent que ces sommes ne seront jamais recouvrées.

---

[1] Résolution WHA64.3.

[2] Pour plus d'informations sur le recouvrement des contributions fixées, voir le document A66/30.

[3] Pour plus d'informations sur les contributions par fonds et par contributeur, voir le document A66/29 Add.1.

Contributions volontaires de biens et services

L'OMS reçoit des contributions en nature des États Membres et d'autres contributeurs. En 2012, l'Organisation a reçu des contributions de biens et services pour un montant de US $66,5 millions.[1]

	31 décembre 2012
Contributions volontaires de biens	51 133 480
Contributions volontaires de services	15 334 959
Total des contributions volontaires de biens et services	**66 468 439**

Achats remboursables

L'OMS achète des médicaments et des vaccins pour le compte d'États Membres et d'autres organismes des Nations Unies. Les produits et les charges comptabilisés en 2012 au titre des achats remboursables s'élevaient à US $62,5 millions. Les fonds reçus en avance au titre des achats remboursables sont comptabilisés comme recettes différées. Les produits et les charges afférents aux achats remboursables sont comptabilisés dans le fonds d'entreprise et ne figurent pas dans le budget programme.

Autres produits opérationnels

En 2012, l'OMS a reçu US $14 millions pour l'hébergement d'entités telles que l'ONUSIDA, la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID), le Centre international de Calcul (CIC) et le Programme africain de lutte contre l'onchocercose (APOC), et a également tiré des revenus de la vente de publications et de la perception de redevances.

Recettes financières

Les recettes financières comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2012
Recettes sur les placements	19 013 674
Gains au change réalisés sur les opérations et les soldes bancaires	1 809 681
Gains au change nets non réalisés sur les opérations de couverture	10 364 967
Gains au change nets non réalisés sur la réévaluation du bilan	15 524 796
Gains de réévaluation actuarielle sur le fonds pour les paiements de fin de contrat	7 350 743
Recettes sur les placements et gains et pertes au change répartis entre d'autres entités	(10 947 816)
Total des recettes financières	**43 116 045**

5.2 Charges

Dépenses liées au personnel

Ces dépenses correspondent au coût total de l'emploi du personnel dans tous les lieux d'affectation (traitement de base, ajustement de poste et tous les autres types de prestation (par exemple pensions et assurances) payés par l'Organisation). Les dépenses liées au personnel incluent aussi les mouvements du passif actuariel du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités, qui est comptabilisé dans l'état de la performance financière.

[1] Pour plus d'informations sur les contributions de biens et services, par contributeur, voir le document A66/29 Add.1 (Tableau 5).

Fournitures et matériels médicaux

La majorité du solde relatif aux fournitures et matériels médicaux correspond à des fournitures médicales achetées et distribuées par l'OMS dans le cadre d'activités programmatiques. La catégorie « fournitures et matériels médicaux » inclut des charges en nature pour un montant de US $31 millions et des charges liées aux achats remboursables pour un montant de US $58 millions.

Services contractuels

Le montant des services contractuels correspond aux sommes dépensées pour le recours à des prestataires de services. Il s'agit principalement d'accords pour l'exécution de travaux ou de contrats de consultants passés avec des personnes chargées de mener à bien des activités pour le compte de l'Organisation. Les activités de recherche médicale, le coût des accords de services spéciaux, les bourses d'études et les dépenses engagées pour la sécurité font également partie des services contractuels.

Transferts et subventions à d'autres entités

Les transferts et les subventions à d'autres entités correspondent à des contrats sans contrepartie directe signés avec des entités nationales (principalement des ministères de la santé) pour mener à bien des activités conformes au budget programme de l'Organisation. Les fonds sont passés en charge au moment où ils sont versés au partenaire contractuel et l'OMS n'a pas d'implication continue. Ces charges sont également désignées sous le nom de « coopération financière directe ».

Voyages

Les frais de voyage des membres du personnel de l'OMS, des participants aux réunions qui ne font pas partie du personnel, des consultants et des représentants d'États Membres figurent dans le solde des frais de voyage. Les charges relatives aux voyages englobent le coût des billets d'avion, les indemnités journalières de subsistance et les autres coûts liés aux voyages mais n'incluent ni les voyages statutaires pour congé dans les foyers et ni les voyages relatifs aux études des enfants, qui sont inclus dans les dépenses de personnel.

Charges opérationnelles générales

Les charges opérationnelles générales correspondent aux frais généraux liés à l'activité des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du Siège, y compris ceux relatifs aux services essentiels, aux télécommunications (téléphonie fixe et mobile, Internet et réseau mondial) et aux loyers.

Équipement, véhicules et mobilier

Comme l'OMS a choisi d'appliquer la disposition transitoire prévue par la norme IPSAS 17, elle passe en charge le coût total du matériel, des véhicules et du mobilier sur le lieu de la livraison, sauf au bâtiment du Siège.

Dépréciation et amortissement

La dépréciation est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Elle concerne principalement les bâtiments de l'Organisation. L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des actifs incorporels sur leur durée de vie utile.

Charges financières

Les charges financières incluent les éléments suivants :

	31 décembre 2012
Frais bancaires et frais liés à la gestion des placements	2 242 258
Pertes au change nettes réalisées sur la couverture du bilan	979 127
Coût actuariel des intérêts lié à l'évaluation du fonds pour les paiements de fin de contrat	2 632 190
Total des charges financières	**5 853 575**

6. Informations à l'appui de l'état des variations de l'actif net/situation nette

6.1 États Membres – budget ordinaire

Cette Note fournit des précisions sur le financement et les produits provenant des contributions fixées et sur les crédits ouverts sur le fonds des contributions non fixées des États Membres pour 2012. L'état des fonds disponibles indique l'excédent/déficit net du budget ordinaire des États Membres.

	Fonds des contributions fixées des États Membres	Fonds des recettes non fixées provenant des États Membres	Fonds de péréquation des impôts	Fonds de roulement	Total
Solde au 1er janvier 2012	19 668 193	23 855 391	(8 073 603)	31 000 000	66 449 981
Produits et charges programmatiques					
Contributions fixées des États Membres	474 609 150	–	–	–	474 609 150
Crédits ouverts	15 000 000	(15 000 000)	–	–	–
Remboursements au fonds de péréquation des impôts	(10 189 150)	–	10 189 150	–	–
Budget programme effectif	479 420 000	(15 000 000)	10 189 150	–	474 609 150
Charges programmatiques liées à l'exercice 2012-2013	(427 310 158)	–	–	–	(427 310 158)
Charges programmatiques liées à l'exercice 2010-2011	(14 130 446)	–	–	–	(14 130 446)
Remboursements d'impôts aux membres du personnel	–	–	(14 533 591)	–	(14 533 591)
Excédent/(déficit) total	37 979 396	(15 000 000)	(4 344 441)	–	18 634 955
Provision pour créances douteuses					
Augmentation de la provision pour créances douteuses	(2 429 324)	–	–	–	(2 429 324)
Recettes non fixées provenant des États Membres					
Intérêts	–	452 931	–	–	452 931
Recettes diverses	–	1 013 189	–	–	1 013 189
Recettes non fixées provenant des États Membres – nettes	–	1 466 120	–	–	1 466 120
Solde au 31 décembre 2012	**55 218 265**	**10 321 511**	**(12 418 044)**	**31 000 000**	**84 121 732**

Dans la résolution WHA64.3, l'Assemblée de la Santé a décidé d'ouvrir un crédit de US $15 millions pour financer le budget ordinaire de l'exercice 2012-2013.

Elle a également décidé, dans la même résolution, que le niveau du fonds de roulement resterait fixé à son niveau existant, soit US $31 millions.

6.2 Compte spécial de frais généraux

Ce compte a été ouvert afin de couvrir les frais généraux d'activités financées par des sources autres que le budget ordinaire (c'est-à-dire par des contributions volontaires).

Sont portés au crédit de ce compte les produits provenant des sources suivantes :

- conformément à la résolution WHA34.17, les fonds provenant de sources volontaires pour couvrir les dépenses d'appui au programme sont calculés en appliquant un pourcentage fixe au total des dépenses ;
- les accords de services administratifs passés avec d'autres entités ;
- les intérêts perçus sur les contributions volontaires, tels qu'indiqués dans le document EB122/3.

	Total
Solde au 1er janvier 2012	**111 183 981**
Produits	
Dépenses d'appui aux programmes	111 347 786
Intérêts	6 872 997
Accords de services administratifs passés avec d'autres entités	4 814 538
Remboursement d'avances (Note a)	2 154 433
Total des produits	**125 189 754**
Charges	
Activités mondiales et interrégionales	36 220 150
Bureau – Afrique	18 524 026
Bureau – Pacifique occidental	3 611 480
Bureau – Europe	8 398 337
Bureau – Asie du Sud-Est	4 986 292
Bureau – Amériques	3 460 154
Bureau – Méditerranée orientale	7 398 613
Total des charges	**82 599 052**
À déduire :	
Augmentation de la provision pour créances douteuses – contributions volontaires (Note b)	892 080
Autres charges (Note c)	2 755 772
Solde au 31 décembre 2012	**150 126 831**

Note a. En 2011, des avances au titre de services administratifs ont été versées au Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales et au Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac pour un total de US $3,80 millions (US $3,22 millions et US $0,54 million respectivement). La moitié de l'avance versée au Programme spécial (US $1,61 million) et l'avance versée au Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (US $0,54 million) ont été remboursées en 2012. Ces remboursements s'élèvent au total à US $2,20 millions.

Note b. L'augmentation de la provision pour créances douteuses concernant les contributions volontaires est de US $0,9 million (cette provision est passée de US $10,1 millions le 31 décembre 2011 à US $11,0 millions le 31 décembre 2012). Voir la Note 4.3 pour plus de précisions sur le solde des créances et la provision.

Note c. Un solde de US $5,8 millions, qui a été crédité au compte spécial de frais généraux fin 2011, est inclus dans le solde d'ouverture pour 2012. Un montant de US $2,8 millions, nécessaire pour couvrir les charges relatives à ce solde, figure dans l'état de la performance financière.

6.3 Fonds immobilier

Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la résolution WHA23.14. Il est utilisé pour couvrir les dépenses afférentes à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants, à l'acquisition de terrains, le cas échéant, aux réparations et aux transformations des bâtiments à usage de bureaux existants et à l'entretien, aux réparations et à la modification des logements loués au personnel par l'Organisation. Une autorisation expresse de l'Assemblée de la Santé est nécessaire pour l'acquisition de terrains, la construction de bâtiments ou l'agrandissement de bâtiments existants.

	Total
Solde au 1er janvier 2012	**18 120 580**
Produits	
Recettes locatives	11 761 021
Autres produits	198 754
Produits en nature	7 752 917
Total des produits	**19 712 692**
Charges	
Charges en nature	7 752 917
Bureau – Siège	8 229 995
Bureau – Afrique	1 306 540
Bureau – Méditerranée orientale	1 486 211
Bureau – Europe	(37 991)
Total des charges	**18 737 672**
Solde au 31 décembre 2012	**19 095 600**

Les produits et les charges en nature correspondent à des contributions des États Membres pour des bureaux reçus en don.

7. Comparaison des montants budgétaires et des montants réels

En mai 2011, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA64.3 portant ouverture de crédits pour l'exercice 2012-2013, dans laquelle elle a noté que le montant total du budget effectif s'élevait à US $3,959 milliards. Le budget de l'OMS est adopté par l'Assemblée de la Santé pour deux ans. Le budget programme 2012-2013 n'a pas été révisé. Comme le cadre méthodologique de l'Organisation est axé sur les résultats, l'exécution du budget programme approuvé est mesurée en fonction des dépenses engagées pendant la période concernée.

Le budget et les états financiers de l'OMS sont établis selon des méthodes comptables différentes. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net/situation nette et le tableau des flux de trésorerie sont préparés sur la base de la comptabilité d'exercice, alors que le budget est établi sur la base de la comptabilité de caisse modifiée (c'est-à-dire que l'utilisation du budget est mesurée en fonction des dépenses réelles).

Comme prévu par la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité. Comme indiqué à la Note 2.17, le fonds général correspond aux résultats du budget programme, compte non tenu des charges au fonds de péréquation des impôts, de l'utilisation hors du budget programme et des charges en nature (biens et services).

Le document A66/5, qui décrit l'exécution du budget programme 2012-2013 et les résultats obtenus, expose les différences significatives entre le budget final et les montants réels.

Comme prévu par la norme IPSAS 24, les montants réels présentés dans l'État V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité.

Des différences de base surviennent lorsque des éléments du budget programme approuvé sont utilisés pour des activités autres que la mise en œuvre des programmes techniques, par exemple pour les charges du fonds de péréquation des impôts, pour les charges en nature (biens et services), pour d'autres utilisations en dehors du budget programme et pour d'autres activités du fonds commun.

Les différences de calendrier correspondent à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de charges au budget programme relatives à d'autres exercices financiers.

Les différences d'entité correspondent à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS d'éléments de la rubrique « États Membres – Autres » et du fonds fiduciaire qui ne font pas partie du budget programme de l'Organisation.

Les différences de présentation sont résumées dans les rubriques « Fonctionnement », « Placements » et « Financement », conformément à l'État IV : Tableau des flux de trésorerie. Le montant indiqué aux fins de la présentation des différences dans la rubrique « Fonctionnement » correspond aux flux de trésorerie provenant du fonctionnement et aux produits qui ne figurent pas dans le budget programme ou dans l'État V.

Un rapprochement entre les montants réels présentés sur une base comparable dans l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) et ceux présentés dans le tableau des flux de trésorerie (État IV) pour l'année 2012 est présenté ci-dessous.

	Fonctionnement	Placements	Financement	Total
Montant réel sur une base comparable (État V)	**(1 693 680 363)**			**(1 693 680 363)**
Différences de base	66 182 084			66 182 084
Différences de calendrier	125 153 581			125 153 581
Différences relatives aux entités	194 947 377			194 947 377
Différences de présentation	1 483 592 248	365 459 934	(812 973)	1 848 239 209
Montant réel dans le tableau des flux de trésorerie (État IV)	**176 194 927**	**365 459 934**	**(812 973)**	**540 841 888**

8. Informations sectorielles

8.1 État de la situation financière par segment

Au 31 décembre 2012 (en US dollars)

	Siège	Afrique	Amériques	Méditerranée orientale	Europe	Asie du Sud-Est	Pacifique occidental	Total
ACTIFS								
Actifs courants								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 116 915 824	29 126 359	–	23 389 879	1 531 029	7 799 091	5 596 234	1 184 358 416
Placements à court terme	1 369 531 140	–	–	–	–	–	–	1 369 531 140
Créances nettes courantes	693 609 422	202 436	790 440	93 365	261 312	79 687	17 975	695 054 637
Créances sur le personnel	6 458 299	2 291 139	–	575 113	276 767	850 548	1 812 071	12 263 937
Stocks	46 980 604	1 737 695	–	9 445 553	–	5 167 235	4 127 236	67 458 323
Paiements anticipés	288 075	621 634	–	–	13 556	249 262	127 311	1 299 838
Autres actifs courants	220 829 413	–	(208 637 941)	–	–	–	–	12 191 472
Total des actifs courants	3 454 612 777	33 979 263	(207 847 501)	33 503 910	2 082 664	14 145 823	11 680 827	3 342 157 763
Actifs non courants								
Créances nettes non courantes	210 277 136	–	–	–	–	–	–	210 277 136
Placements à long terme	266 323 581	–	–	–	–	–	–	266 323 581
Dépôts	–	7 061	–	–	13 556	208 809	79 722	309 148
Immobilisations corporelles – nettes	41 180 878	–	–	–	–	–	–	41 180 878
Total des actifs non courants	517 781 595	7 061	–	–	13 556	208 809	79 722	518 090 743
TOTAL DES ACTIFS	**3 972 394 372**	**33 986 324**	**(207 847 501)**	**33 503 910**	**2 096 220**	**14 354 632**	**11 760 549**	**3 860 248 506**
PASSIFS								
Passifs courants								
Contributions reçues en avance	86 260 283	–	–	30 000	39 596	–	–	86 329 879
Dettes	8 267 051	5 491 858	–	6 713 885	1 103 480	1 605 293	1 802 332	24 983 899
Dettes envers le personnel	2 053 609	1 026 482	–	490 353	300 794	254 778	239 999	4 366 015
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	33 898 313	17 515 458	–	5 948 177	4 781 943	4 720 011	4 871 197	71 735 099
Recettes différées	317 034 710	–	–	–	–	–	–	317 034 710
Passifs financiers	21 403 427	–	–	–	–	–	–	21 403 427
Autres passifs courants	(6 145 253 941)	2 597 904 184	153 282 363	1 391 998 471	519 804 214	886 858 517	636 848 433	41 442 241
Passif interentités	989 810 138	–	–	–	–	–	–	989 810 138
Total des passifs courants	(4 686 526 410)	2 621 937 982	153 282 363	1 405 180 886	526 030 027	893 438 599	643 761 961	1 557 105 408
Passifs non courants								
Emprunts à long terme	21 912 231	–	–	–	–	–	–	21 912 231
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	531 450 309	143 279 652	–	52 304 658	67 402 316	62 794 570	54 300 626	911 532 131
Recettes différées – non courantes	210 277 136	–	–	–	–	–	–	210 277 136
Total des passifs non courants	763 639 676	143 279 652	–	52 304 658	67 402 316	62 794 570	54 300 626	1 143 721 498
TOTAL DES PASSIFS	**(3 922 886 734)**	**2 765 217 634**	**153 282 363**	**1 457 485 544**	**593 432 343**	**956 233 169**	**698 062 587**	**2 700 826 906**
ACTIFS NETS/SITUATION NETTE								
États Membres – budget ordinaire	1 585 632 246	(505 244 843)	(198 103 144)	(212 772 306)	(154 366 711)	(242 862 763)	(188 160 747)	84 121 732
Fonds volontaires	6 293 590 325	(2 054 718 639)	(156 306 242)	(1 052 384 059)	(353 097 607)	(623 092 360)	(411 982 949)	1 642 008 469
États Membres – autres	(133 631 063)	(170 935 934)	(6 564 944)	(158 650 094)	(83 777 961)	(75 620 101)	(86 005 628)	(715 185 725)
Fonds fiduciaire	149 689 598	(331 894)	(155 534)	(175 175)	(93 844)	(303 313)	(152 714)	148 477 124
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	**7 895 281 106**	**(2 731 231 310)**	**(361 129 864)**	**(1 423 981 634)**	**(591 336 123)**	**(941 878 537)**	**(686 302 038)**	**1 159 421 600**
TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/ SITUATION NETTE	**3 972 394 372**	**33 986 324**	**(207 847 501)**	**33 503 910**	**2 096 220**	**14 354 632**	**11 760 549**	**3 860 248 506**

8.2 État de la performance financière par segment

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en US dollars)

	Siège	Afrique	Amériques	Méditerranée orientale	Europe	Asie du Sud-Est	Pacifique occidental	Total
Produits								
Contributions fixées des États Membres	474 609 150	–	–	–	–	–	–	474 609 150
Augmentation de la provision pour créances douteuses	(3 321 404)	–	–	–	–	–	–	(3 321 404)
Contributions volontaires	1 636 499 031	–	–	–	53 784	–	–	1 636 552 815
Contributions volontaires de biens et services	66 468 439	–	–	–	–	–	–	66 468 439
Achats remboursables	62 459 972	–	–	–	–	–	–	62 459 972
Autres produits opérationnels	19 575 827	(2 048 012)	(2 523 719)	118 424	(982 044)	124 652	(283 351)	13 981 777
Recettes financières	40 847 428	1 030 453	–	(312 087)	868 486	146 667	535 098	43 116 045
Total des produits	**2 297 138 443**	**(1 017 559)**	**(2 523 719)**	**(193 663)**	**(59 774)**	**271 319**	**251 747**	**2 293 866 794**
Charges								
Dépenses liées au personnel	428 546 875	198 982 466	31 684 610	73 429 444	67 212 218	52 527 982	60 055 776	912 439 371
Fournitures et matériels médicaux	51 075 029	20 746 170	1 312 499	88 411 209	407 463	31 175 446	6 440 125	199 567 941
Services contractuels	123 193 758	36 681 993	16 348 551	57 109 511	19 098 700	47 205 777	25 007 238	324 645 528
Transferts et subventions à d'autres entités	5 519 692	102 569 581	1 036 114	77 813 236	521 924	15 027 864	13 401 391	215 889 802
Voyages	64 872 279	38 165 935	4 264 714	13 515 490	10 022 613	11 396 652	10 532 803	152 770 486
Charges opérationnelles générales	59 880 425	117 058 512	2 625 102	29 659 314	9 373 523	9 953 751	7 104 352	235 654 979
Équipement, véhicules et mobilier	4 003 296	10 252 336	2 498 562	7 787 485	1 061 174	2 714 294	3 708 377	32 025 524
Dépréciation et amortissement	1 116 199	–	–	–	–	–	–	1 116 199
Charges financières	6 809 645	665 966	–	(2 120 649)	157 128	(116 606)	458 091	5 853 575
Total des charges	**745 017 198**	**525 122 959**	**59 770 152**	**345 605 040**	**107 854 743**	**169 885 160**	**126 708 153**	**2 079 963 405**
EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE	**1 552 121 245**	**(526 140 518)**	**(62 293 871)**	**(345 798 703)**	**(107 914 517)**	**(169 613 841)**	**(126 456 406)**	**213 903 389**

9. Dépenses administratives, versements à titre gracieux, montants passés par profits et pertes

Trois dépenses administratives ont été approuvées en 2012. Au Bureau régional de l'Asie du Sud-Est, un montant de US $3550 accordé au cours de l'exercice 2006-2007 à la municipalité de Patna (État du Bihar), en Inde, au titre de la coopération financière directe a été considéré comme irrécouvrable. Au Bureau régional de l'Asie du Sud-Est également, un montant de US $18 723 correspondant à deux subventions accordées au cours de l'exercice 2008-2009 au Directeur des services de santé de l'État de Maharashtra, en Inde, au titre de la coopération financière directe a été considéré comme irrécouvrable.

En 2012, un montant total de US $2250 a été passé par profits et pertes. Ce solde concernait la faillite d'une banque en République démocratique du Congo.

Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2012.

10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction

Le Directeur général, les Directeurs régionaux et tous les autres membres du personnel hors classe sont considérés comme « personnel de direction essentiel ».

Le tableau ci-dessous indique le nombre de membres du personnel considérés comme « personnel de direction essentiel » qui étaient en poste au cours de l'année, ainsi que leur rémunération totale.

Personnel de direction essentiel	
Nombre de personnes	19
Rémunération et ajustement de poste	4 549 493
Avantages	605 607
Pension et assurance-maladie	1 144 135
Rémunération totale	6 299 235
Avances non remboursées relatives aux avantages du personnel	170 796
Avances non remboursées relatives aux prêts (en plus des avantages normaux, le cas échéant)	–

La rémunération totale versée au personnel de direction essentiel inclut le traitement net, l'ajustement de poste, les avantages tels que l'indemnité de représentation et les autres indemnités, la prime d'affectation et les autres primes, l'allocation-logement, le remboursement des frais d'expédition des effets personnels et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'assurance-maladie.

Le personnel de direction essentiel a également droit, comme les autres employés, aux avantages postérieurs à l'emploi. Il est impossible de quantifier ces avantages de manière fiable. Les membres du personnel de direction essentiel sont membres ordinaires de Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Le Directeur régional pour les Amériques fait partie du personnel de direction essentiel. Cependant, comme il bénéficie de tous les avantages prévus par l'OPS, ceux-ci sont indiqués dans les états financiers de l'OPS et non dans ceux de l'Organisation.

Au cours de l'année, le personnel de direction essentiel n'a bénéficié d'aucun prêt en dehors de ceux auxquels peut avoir accès l'ensemble du personnel.

11. Événements postérieurs à la date de reporting

La date de reporting de l'OMS est le 31 décembre 2012. À la date de signature des présents comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2012, l'OMS faisait l'objet d'actions en justice en suspens. La plupart d'entre elles concernaient des litiges qui ne sont pas enregistrés car le paiement de sommes d'argent a été considéré comme improbable. Cependant, quatre affaires concernant des litiges contractuels doivent être considérées comme un passif éventuel. Le coût potentiel pour l'Organisation est estimé au total à US $95 000.

Engagements relatifs à des locations simples

L'OMS conclut des baux de location simple pour louer des bureaux dans plusieurs pays. Les loyers à payer aux échéances indiquées ci-après s'élèvent au minimum à :

	Total
Moins d'un an	3 319 313
1 à 5 ans	5 183 137
Plus de 5 ans	3 838 114
Total des engagements au titre de loyers de biens immobiliers	**12 340 564**

L'Organisation n'avait pas de contrat de location-financement en suspens à la date de reporting.

L'OMS a loué des bureaux à six locataires. En 2012, les recettes locatives se sont élevées à US $1,2 million au total. Les baux actuels sont renouvelables chaque année.

Actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19, des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques. Au 31 décembre 2012, il n'y avait aucun actif éventuel important à indiquer.

Tableau I. État de la performance financière par fonds

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en US dollars)

	Fonds général				États Membres – autres			Fonds fiduciaire				
	États Membres – budget ordinaire	Fonds volontaires	Éliminations	Total partiel	Fonds commun	Fonds d'entreprise	Fonds d'affectation spéciale	Fonds fiduciaire	Total partiel	Éliminations	Total	%
Produits												
Contributions fixées des États Membres	474 609 150	–	–	474 609 150	–	–	–	–	–	–	474 609 150	21
Augmentation de la provision pour créances douteuses	(2 429 324)	(892 080)	–	(3 321 404)	–	–	–	–	–	–	(3 321 404)	0
Contributions volontaires	–	1 542 409 490	(3 019 363)	1 539 390 127	–	–	170 277	97 352 898	97 523 175	(360 487)	1 636 552 815	71
Contributions volontaires de biens et services	–	56 396 603	–	56 396 603	–	–	7 752 917	2 318 919	10 071 836	–	66 468 439	3
Achats remboursables	–	–	–	–	–	62 459 972	–	–	62 459 972	–	62 459 972	3
Autres produits opérationnels	1 013 189	88 342 586	(111 347 787)	(21 992 012)	(427 526)	7 625 667	155 429 301	25 050 780	187 678 222	(151 704 433)	13 981 777	1
Recettes financières	452 931	7 844 428	-	8 297 359	24 901 835	–	9 591 953	324 898	34 818 686	–	43 116 045	2
Total des produits opérationnels	**473 645 946**	**1 694 101 027**	**(114 367 150)**	**2 053 379 823**	**24 474 309**	**70 085 639**	**172 944 448**	**125 047 495**	**392 551 891**	**(152 064 920)**	**2 293 866 794**	**100**
Charges												
Dépenses liées au personnel	376 925 451	524 440 866	–	901 366 317	–	5 003 291	132 331 343	25 215 712	162 550 346	(151 477 292)	912 439 371	44
Fournitures et matériels médicaux	2 582 925	102 616 357	–	105 199 282	(3 309 093)	57 740 196	786 363	39 151 193	94 368 659	–	199 567 941	10
Services contractuels	25 877 392	275 153 896	–	301 031 288	–	976 838	11 852 553	11 582 444	24 411 835	(797 595)	324 645 528	16
Transferts et subventions à d'autres entités	10 775 490	203 284 230	(265 487)	213 794 233	–	2 971	147 572	4 906 423	5 056 966	(2 961 397)	215 889 802	10
Voyages	14 193 397	130 495 695	–	144 689 092	–	111 522	2 131 345	5 875 099	8 117 966	(36 572)	152 770 486	7
Charges opérationnelles générales	20 924 129	273 521 484	(104 217 598)	190 228 015	–	4 496 822	39 620 846	7 985 422	52 103 090	(6 676 126)	235 654 979	11
Équipement, véhicules et mobilier	4 695 411	23 647 288	–	28 342 699	(656 421)	1 845 998	2 462 895	30 356	3 682 828	(3)	32 025 524	2
Dépréciation et amortissement	–	–	–	–	1 116 199	–	–	–	1 116 199	–	1 116 199	0
Charges financières	–	–	–	–	3 214 417	–	2 638 987	171	5 853 575	–	5 853 575	0
Total des charges	**455 974 195**	**1 533 159 816**	**(104 483 085)**	**1 884 650 926**	**365 102**	**70 177 638**	**191 971 904**	**94 746 820**	**357 261 464**	**(161 948 985)**	**2 079 963 405**	**100**
EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE	**17 671 751**	**160 941 211**	**(9 884 065)**	**168 728 897**	**24 109 207**	**(91 999)**	**(19 027 456)**	**30 300 675**	**35 290 427**	**9 884 065**	**213 903 389**	
Solde des fonds – 1er janvier 2012	**66 449 981**	**1 481 067 258**		**1 547 517 239**	**60 719 598**	**9 669 958**	**(813 415 939)**	**118 176 449**	**(624 849 934)**	**–**	**922 667 305**	
Reprise de l'ajustement d'ouverture IPSAS (gain au change non réalisé)					22 850 906				22 850 906		22 850 906	
Solde des fonds – 31 décembre 2012	**84 121 732**	**1 642 008 469**	**(9 884 065)**	**1 716 246 136**	**107 679 711**	**9 577 959**	**(832 443 395)**	**148 477 124**	**(566 708 601)**	**9 884 065**	**1 159 421 600**	

Tableau II. Charges au fonds général

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en US dollars)

	Utilisation du budget programme en 2012-2013			Exercices précédents			Total – Fonds général		
	Contributions fixées	Fonds volontaires	Total 2012-2013	Contributions fixées	Fonds volontaires	Total 2012-2013	Contributions fixées	Fonds volontaires	Total des charges au fonds général
Objectifs stratégiques									
1 Maladies transmissibles	38 498 161	575 493 453	613 991 614	733 712	37 601 247	38 334 959	39 231 873	613 094 700	652 326 573
2 VIH/sida, tuberculose et paludisme	20 276 392	161 438 849	181 715 241	1 029 796	18 330 581	19 360 377	21 306 188	179 769 430	201 075 618
3 Affections chroniques non transmissibles	18 507 378	28 929 341	47 436 719	641 939	1 189 587	1 831 526	19 149 318	30 118 928	49 268 246
4 Santé de l'enfant et de l'adolescent, santé maternelle, santé sexuelle et génésique et vieillissement	22 571 334	75 077 914	97 649 248	601 404	5 980 142	6 581 546	23 172 739	81 058 056	104 230 795
5 Situations d'urgence et catastrophes	6 917 441	137 245 329	144 162 770	128 306	26 382 358	26 510 664	7 045 747	163 627 687	170 673 434
6 Facteurs de risque pour la santé	14 113 623	30 670 012	44 783 635	558 711	2 093 516	2 652 227	14 672 333	32 763 528	47 435 861
7 Déterminants sociaux et économiques de la santé	9 173 408	7 671 837	16 845 245	256 912	1 122 547	1 379 459	9 430 320	8 794 384	18 224 704
8 Environnement plus sain	16 127 580	22 727 108	38 854 688	641 121	1 745 062	2 386 183	16 768 700	24 472 170	41 240 870
9 Nutrition, sécurité sanitaire des aliments et sécurité alimentaire	9 831 370	17 323 195	27 154 565	257 894	1 062 505	1 320 399	10 089 264	18 385 700	28 474 964
10 Systèmes et services de santé	59 532 725	75 314 729	134 847 454	2 728 472	6 877 924	9 606 396	62 261 197	82 192 653	144 453 850
11 Technologies et produits médicaux	12 820 818	49 089 111	61 909 929	513 582	2 327 560	2 841 142	13 334 400	51 416 671	64 751 071
12 Direction de l'OMS, gouvernance et partenariats	101 335 638	22 990 016	124 325 654	1 015 246	299 262	1 314 508	102 350 884	23 289 278	125 640 162
13 Fonctions de facilitation et d'appui	97 603 282	62 400 319	160 003 601	5 023 351	6 010 844	11 034 195	102 626 633	68 411 163	171 037 796
Total	**427 309 150**	**1 266 371 213**	**1 693 680 363**	**14 130 446**	**111 023 135**	**125 153 581**	**441 439 596**	**1 377 394 348**	**1 818 833 944**
Différences de base									
Charges en nature (biens et services)									44 681 506
Charges relatives au fonds de péréquation des impôts									14 533 591
Autres utilisations hors du budget programme									6 601 885
Total des différences de base									**65 816 982**
Total des charges au fonds général									**1 884 650 926**

Le solde des charges au fonds général comprend une somme de US $62 millions appartenant à l'allocation au budget programme approuvé, de US $138 millions, concernant le fonds pour l'occupation des postes, qui est transférée au fonds d'affectation spéciale pour financer des fonctions d'appui supplémentaires dans le cadre de l'objectif 13bis.

Tableau III. Utilisation du budget programme 2012-2013 – Contributions fixées

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en US dollars)

	Budget programme	Utilisation du budget programme	Solde restant	Retenue pour imprévus (note a)	Solde après retenue pour imprévus	Pourcentage d'exécution compte non tenu de la retenue pour imprévus
Objectifs stratégiques						
1 Maladies transmissibles	79 186 000	38 498 161	40 687 839	3 169 000	37 518 839	49
2 VIH/sida, tuberculose et paludisme	45 634 000	20 276 392	25 357 608	1 844 000	23 513 608	44
3 Affections chroniques non transmissibles	44 809 000	18 507 378	26 301 622	1 820 000	24 481 622	41
4 Santé de l'enfant et de l'adolescent, santé maternelle, santé sexuelle et génésique et vieillissement	55 754 000	22 571 334	33 182 666	2 348 000	30 834 666	40
5 Situations d'urgence et catastrophes	18 568 000	6 917 441	11 650 559	736 000	10 914 559	37
6 Facteurs de risque pour la santé	37 731 000	14 113 623	23 617 377	1 584 000	22 033 377	37
7 Déterminants sociaux et économiques de la santé	18 753 000	9 173 408	9 579 592	767 000	8 812 592	49
8 Environnement plus sain	32 507 000	16 127 580	16 379 420	1 314 000	15 065 420	50
9 Nutrition, sécurité sanitaire des aliments et sécurité alimentaire	22 359 000	9 831 370	12 527 630	894 000	11 633 630	44
10 Systèmes et services de santé	145 421 000	59 532 725	85 888 275	5 987 000	79 901 275	41
11 Technologies et produits médicaux	30 751 000	12 820 818	17 930 182	1 234 000	16 696 182	42
12 Direction de l'OMS, gouvernance et partenariats	202 410 000	101 335 638	101 074 362	3 354 000	97 720 362	50
13 Fonctions de facilitation et d'appui	209 957 000	97 603 282	112 353 718	3 264 000	109 089 718	46
Total	**943 840 000**	**427 309 150**	**516 530 850**	**28 315 000**	**488 215 850**	**45**

Note a. La retenue pour imprévus correspond à une réduction budgétaire en cas de non-paiement par les États Membres des contributions fixées.

Tableau IV. Utilisation du budget programme 2012-2013 – Contributions volontaires

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012
(en US dollars)

		Budget programme	Utilisation du budget programme	Solde restant	Pourcentage d'exécution
Objectifs stratégiques					
1	Maladies transmissibles	1 198 944 000	575 493 453	623 450 547	48
2	VIH/sida, tuberculose et paludisme	494 664 000	161 438 849	333 225 151	33
3	Affections chroniques non transmissibles	68 954 000	28 929 341	40 024 659	42
4	Santé de l'enfant et de l'adolescent, santé maternelle, santé sexuelle et génésique et vieillissement	162 552 000	75 077 914	87 474 086	46
5	Situations d'urgence et catastrophes	363 460 000	137 245 329	226 214 671	38
6	Facteurs de risque pour la santé	84 524 000	30 670 012	53 853 988	36
7	Déterminants sociaux et économiques de la santé	24 036 000	7 671 837	16 364 163	32
8	Environnement plus sain	54 318 000	22 727 108	31 590 892	42
9	Nutrition, sécurité sanitaire des aliments et sécurité alimentaire	32 539 000	17 323 195	15 215 805	53
10	Systèmes et services de santé	202 672 000	75 314 729	127 357 271	37
11	Technologies et produits médicaux	106 532 000	49 089 111	57 442 889	46
12	Direction de l'OMS, gouvernance et partenariats	55 160 000	22 990 016	32 169 984	42
13	Fonctions de facilitation et d'appui	166 784 000	62 400 319	104 383 681	37
Total		**3 015 139 000**	**1 266 371 213**	**1 748 767 787**	**42**

Tableau V. Charges par bureau – Fonds général seulement

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012 (en US dollars)

	Siège	Afrique	Amériques	Méditerranée orientale	Europe	Asie du Sud-Est	Pacifique occidental	Total
Charges								
Dépenses liées au personnel	**419 654 257**	**195 530 085**	**34 273 954**	**73 466 386**	**65 139 657**	**53 037 062**	**60 264 916**	**901 366 317**
Fournitures et matériels médicaux	14 590 313	21 018 864	1 311 874	33 480 261	405 800	30 426 074	3 966 096	105 199 282
Services contractuels	104 083 874	34 483 399	15 801 829	57 087 599	18 725 859	46 415 296	24 433 432	301 031 288
Transferts et subventions à d'autres entités	3 424 123	102 569 581	1 036 114	77 813 236	521 924	15 027 864	13 401 391	213 794 233
Voyages	58 245 137	37 121 003	4 173 900	13 416 129	10 012 496	11 196 660	10 523 767	144 689 092
Charges opérationnelles générales	27 847 455	113 732 840	2 046 643	26 962 469	4 902 974	9 101 608	5 634 026	190 228 015
Équipement, véhicules et mobilier	4 419 553	8 584 953	2 498 562	7 269 933	1 059 720	2 413 073	2 096 905	28 342 699
Total des charges	**632 264 712**	**513 040 725**	**61 142 876**	**289 496 013**	**100 768 430**	**167 617 637**	**120 320 533**	**1 884 650 926**
Pourcentage de charges par type et par bureau								
Dépenses liées au personnel	47 %	22 %	4 %	8 %	7 %	6 %	7 %	100 %
Fournitures et matériels médicaux	14 %	20 %	1 %	32%	0 %	29 %	4 %	100 %
Services contractuels	35 %	11 %	5 %	19 %	6 %	15 %	8 %	100 %
Transferts et subventions à d'autres entités	2 %	48 %	0 %	36 %	0 %	7 %	6 %	100 %
Voyages	40 %	26 %	3 %	9 %	7 %	8 %	7 %	100 %
Charges opérationnelles générales	15 %	60 %	1 %	14 %	3 %	5 %	3 %	100 %
Équipement, véhicules et mobilier	16 %	30 %	9 %	26 %	4 %	9 %	7 %	100 %
Pourcentage total	34 %	27 %	3 %	15 %	5 %	9 %	6 %	100 %
Pourcentage de charges par type dans chaque bureau								
Dépenses liées au personnel	66 %	38 %	56 %	25 %	65 %	32 %	50 %	48 %
Fournitures et matériels médicaux	2 %	4 %	2 %	12 %	0 %	18 %	3 %	6 %
Services contractuels	16 %	7 %	26 %	20 %	19 %	28 %	20 %	16 %
Transferts et subventions à d'autres entités	1 %	20 %	2 %	27 %	1 %	9 %	11 %	11 %
Voyages	9 %	7 %	7 %	5 %	10 %	7 %	9 %	8 %
Charges opérationnelles générales	4 %	22 %	3 %	9 %	5 %	5 %	5 %	10 %
Équipement, véhicules et mobilier	1 %	2 %	4 %	3 %	1 %	1 %	2 %	2 %
Pourcentage total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Cover by WHO/GRA Graphic Design and Layout

Organisation
mondiale de la Santé